SEOLIS
SAEML à Directoire & Conseil de surveillance
Au capital de 72 116 000 €
336 avenue de Paris – 79000 NIORT
RCS NIORT 492 041 066

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3
I – SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE 4
I.1 FAITS MARQUANTS AU NIVEAU DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 4
I.2 ACTIVITES AU NIVEAU DU GROUPE 4
I.2.1. fourniture d'énergies, services associés, Distribution de Gaz : SEOLIS et SELIA 4
I.2.2. Distribution d'électricité : Gérédis Deux-Sèvres 6
I.2.3. Production d'ENR : 3D energies, Seolis Prod ; autres entités 6
II - FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 7
III - EVOLUTION PREVISIBLE, PERSPECTIVES, RISQUES ET INCERTITUDES 7
IV - FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2025 8
IV.1 GEREDIS DEUX-SEVRES 8
IV.2 SELIA 8
IV.3 SEOLIS MOBILITES ET SES FILIALES 8
IV.4 BESS DU PATUREAULT 9
IV.5 SEOLIS PROD ET SES FILIALES 9
IV.5.1 SEOLIS PROD 9
IV.5.2 Principales Filiales et participations de SEOLIS PROD 9
V - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT 13
VI - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL 13
VII - PRESENTATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 13
VII.1 COMPTES SOCIAUX 14
VII.1.1 Le Compte de Résultat Simplifié 14
VII.1.2 Le Bilan 14
VII.2 TABLEAU DES DERNIERS EXERCICES 15
VII.3 TABLEAU DES AUTORISATIONS FINANCIERES 15
VII.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT 16
VII.5 COMPTES CONSOLIDES 17
VIII – SITUATION DES MANDATS EN COURS AU 31 DECEMBRE 2025 18
VIII.1 Conseil de Surveillance 18
VIII.2 Directoire 18
VIII.3 Commissaires aux Comptes 18
IX – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 18
X- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT 19
XI - OBSERVATIONS DU COMITE SOCIAL ÉCONOMIQUE 19
PROJETS DES DELIBERATIONS PRESENTEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 19
ANNEXES 23
ANNEXE I – COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES (DONT TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS) 23
ANNEXE II – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES 23
ANNEXE III – TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES. 23
ANNEXE IV – RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, INCLUANT SES OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT ET SUR LES COMPTES 23
ANNEXE V – OBSERVATIONS DU COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE 23

INTRODUCTION

Messieurs les représentants des Actionnaires,

Messieurs les Actionnaires

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes de la Société ainsi que du groupe, concernant cet exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Avant de vous exposer les différentes propositions de résolutions soumises à votre vote, nous vous prions de prendre connaissance des principaux faits ayant marqué la vie de Séolis (ci-après « Séolis » ou « la Société ») au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ainsi que des récentes évolutions postérieures à cette clôture, telles que perçues et constatées par votre Directoire.

La Société étant astreinte à établir des comptes consolidés tels que définis notamment par les dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de Commerce, et compte tenu des dispositions de l'article L.233-26 du même Code, le présent rapport inclut celui sur la gestion du groupe constitué par la Société et ses filiales directes ou indirectes.

Nous vous rappelons que conformément aux textes en vigueur : i) un rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L.225-68 C.Com), intégrant notamment les observations du Conseil à l'assemblée, sera établi par le Conseil de surveillance en date du 24 avril, et annexé au présent rapport ; ii) les informations relatives notamment aux mandats et aux conventions règlementées figurent dans ledit rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I – SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

I.1 FAITS MARQUANTS AU NIVEAU DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Peuvent notamment, concernant l'exercice clos le 31 décembre 2025, être considérés comme significatifs les éléments suivants.

- Le premier trimestre 2025 a été marqué par une régularisation importante, au bénéfice de SÉLIA, des couvertures souscrites pour les besoins de l'approvisionnement des offres de marché au titre des années 2023 et 2024.

- Par décision en date du 24 janvier 2025, le Conseil de Surveillance de la Société a pris acte de la démission de M. VERGER de son mandat de membre du Directoire avec effet au 1er février 2025. Il a également désigné Madame MOREAU comme membre du Directoire de la Société à compter de cette date pour la durée restant à courir. Lors de sa réunion de Janvier le Conseil de surveillance a procédé au renouvellement des mandats de l'ensemble des membres du Directoire.

- Séolis et SELIA, chacune pour ce qui la concerne, ont déployé les moyens nécessaires à la mise en conformité de leur process aux les lignes directrices de la CRE issues de la délibération du 10 juillet 2024. Ce sujet fait l'objet d'échanges réguliers avec la CRE dans le cadre des contrôles initiés par cette dernière

- Les statuts de Séolis ont fait l'objet d'une actualisation afin, notamment, de tenir compte des recommandations formulées par la CRC. Cette décision ayant été prise par la collectivité des actionnaires elle n'est pas détaillée plus avant.

- Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, le conseil de surveillance a autorisé le directoire à donner, dans la limite du cadre fixé et des statuts de la Société, des cautions, avals et garanties pour garantir les engagements pris par les filiales.

- Les certifications ISO 9001, 14001 et 45001 ont été maintenues à l'issue des différents audits menés au cours du dernier trimestre 2025

I.2 ACTIVITES AU NIVEAU DU GROUPE

À titre liminaire, conformément à l'article L232-1 du Code de commerce lequel dispose que les sociétés tenues d'établir un rapport de gestion doivent mentionner les succursales existantes, nous vous précisons que SEOLIS, ni aucune des entreprises qu'elle contrôle, ne disposent d'aucune succursale.

I.2.1. FOURNITURE D'ENERGIES, SERVICES ASSOCIES, DISTRIBUTION DE GAZ : SEOLIS ET SELIA

A) FOURNITURE D'ELECTRICITE

Concernant le marché réglementé sur lequel opère Séolis, au 31 décembre 2025, on note une baisse du portefeuille avec 147 916 contrats contre 149 577 l'année précédente, pour un volume de 889 GWh (stable par rapport à l'année passée).

Pour cette activité au tarif réglementé de vente, on constate l'incidence de la hausse des tarifs des anciennes versions tarifaires d'acheminement sur la marge dans l'attente de la fin du déploiement des compteurs Linky et du basculement sur les versions tarifaires d'acheminement en 4 postes.

Concernant le marché libre porté par SELIA, au 31 décembre 2025, on note une hausse du portefeuille avec 16 560 contrats (15 539 l'année précédente) pour un volume de 1067.67 GWh (1074.27 l'année précédente).

Est également à souligner la relance de la dynamique commerciale de SELIA grâce à la mobilisation du Directoire et des équipes. Ainsi, tout au long de l'année 2025 la gouvernance a pris les décisions permettant de veiller à la compétitivité des offres en s'appuyant sur la politique commerciale (avec les niveaux de marge et des règles de commercialisation) et en allouant des ressources supplémentaires pour renforcer les canaux de commercialisation.

Les arbitrages effectués sur la politique commerciale ainsi que la politique de couverture des obligations CEE tiennent compte d'un contexte de pression accrue sur les marges, de volatilité des marchés et des exigences règlementaires renforcées ainsi que d'une concurrence accrue à venir et à anticiper.

B) GAZ (NATUREL ET PROPANE)

La fourniture du gaz naturel représente un volume vendu de 124 GWh, en baisse par rapport à l'année précédente (187GWh). Cette activité est réalisée par SELIA avec l'appui de la maison mère SEOLIS pour l'approvisionnement dans le cadre des prestations intragroupe.

La Société a quant à elle développé son activité de gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel. Au 31 décembre 2025 le volume acheminé représente 187.2 GWh (contre 205.4 GWh l'année précédente) pour un chiffre d'affaires de 1 164 K€.

Au 31 décembre 2025, au titre de l'activité Gaz Propane (réseau et citerne confondus), on relève 784 contrats pour un volume total consommé de 1128 tonnes. Le chiffre d'affaires pour cette activité représente un montant de 1.389 M€.

C) ECLAIRAGE PUBLIC

Au 31 décembre 2025, 150 communes font confiance à Séolis pour l'entretien, le dépannage et les travaux d'éclairage public.
54 communes ont souscrit à la nouvelle offre IRIS.
Le nombre de points lumineux maintenus est de 24589. Les travaux (neufs ou renouvellement) d'éclairage ont été facturés pour plus de 2,8 M€.

D) CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Le mécanisme des CEE est régi par les articles L221-1 et suivants du code de l'énergie ainsi que par leurs textes d'application. Ce mécanisme repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil.
Au 31 décembre 2025, SEOLIS et SELIA disposent d'un niveau de CEE (Classiques / Précarité) conforme aux objectifs, le taux de couverture pour 2025 étant de 100%.

E) MOBILITE ELECTRIQUE

L'année 2025 a été marquée par la mise en service de 79 nouvelles bornes de recharge accélérée sur le parc..
Le parc intègre 10 bornes rapides, étant précisé qu'une borne a été déposée à Chatillon sur Thouet.
352 points de charge étaient en service au 31 décembre 2025. On compte 240 clients Alterbase au 31 décembre 2025.
Le Chiffre d'affaires comptabilisé s'agissant de la création et du renouvellement des bornes est de 1.285 M€

I.2.2. DISTRIBUTION D'ELECTRICITE : GEREDIS DEUX-SEVRES

L'année 2025 a été une année clémente puisqu'aucun événement exceptionnel n'est à recenser. Une seule tempête a frappé le territoire, à savoir la tempête BENJAMIN en octobre 2025, mais l'effet de cette dernière a été très limité.
Au titre de l'acheminement, le volume facturé sur l'exercice 2025 est de 1,597 TWh contre 1,592 TWh en 2024, soit une relative stabilité. Les recettes 2025 s'élèvent à 87.72 M€ contre 81.05 M€ en 2024, cette hausse étant en partie liée à l'Effet prix favorable de la hausse du TURPE et à la facturation encore forte des anciennes versions tarifaires dans l'attente de la fin du déploiement des compteurs linky ainsi que du basculement vers les versions tarifaires en 4 postes.
GEREDIS recourt aux prestations de la direction des achats d'énergie pour l'appuyer dans l'achat de ses pertes afin de devenir son propre fournisseur d'achat des pertes.

S'agissant des raccordements, l'augmentation sur les raccordements producteurs se poursuit avec une hausse de 11.83 % par rapport à l'année précédente. Au total, le nombre de points de livraison en service est de 165 065.

GEREDIS a poursuivi le déploiement des compteurs Linky à hauteur de 20 882 compteurs sur 2025 soit au total 172 911 compteurs Linky.

Quant à la qualité de service, les indicateurs traduisent un niveau élevé de qualité.

I.2.3. PRODUCTION D'ENR : 3D ENERGIES, SEOLIS PROD ; AUTRES ENTITES

À titre liminaire il est précisé que les chiffres mentionnés infra représentent la quote-part du groupe dans les différentes activités (valeurs proratisées)

HYDRO-ELECTRICITE

Sont ici évoquées les productions des entités SUDHYDRO Groupement, AQUA 64 et HYDROCOP, ainsi que celle de la centrale Hydro'nov appartenant à SÉOLIS Prod. À fin décembre 2025, le cumul de production est de 46 GWh, correspondant à un chiffre d'affaires de 4500 k€.

PHOTOVOLTAÏQUE

A fin décembre 2025, le cumul de production des différentes entités sous Séolis Prod est de 67.6 GWh, correspondant à un chiffre d'affaires de 8 840 k€.

EOLIEN

Sont ici évoquées les productions de la SEM 3D et ses sociétés affiliées. Sur 2025, le cumul correspond à 195 GWh pour 16 556 K€.

BIOMASSE - METHANISATION

Sont ici évoquées les productions des entités Tiper Méthanisation et Capter méthanisation. En dépit des efforts de l'exploitant, le productible n'est toujours pas atteint. METHINNOV produit conformément aux attentes.
Globalement, la production (électricité + gaz) des différentes entités représentent un volume de 12.8 GWh, pour un Chiffre d'affaires de 1 987 K€.

II - FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les travaux de la Société sur la renégociation du dispositif permettant d'approvisionner les offres de marché portées par le groupe ont conduit à un renouvellement du dispositif et à la conclusion des contrats afférents.

L'opération militaire americano - israélienne initiée à l'encontre de l'Iran le 28 février 2026 et, plus généralement depuis, les conflits affectant l'ensemble du Moyen-Orient constituent un évènement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2025, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle.

Cette situation est toutefois susceptible d'entraîner des impacts significatifs à venir pour toutes les activités, et notamment pour celles opérant sur le marché de l'énergie et des matières premières dont les cours subissent d'importantes variations tout comme d'ailleurs les marchés financiers. A la date de rédaction du présent rapport, il est d'ores et déjà constaté des hausses importantes sur les cours du marché de l'énergie et des marchés financiers. Les aléas du marché de l'énergie et des marchés financiers n'étant toutefois pas prévisibles, les impacts financiers sur la Société ne peuvent pas être estimés à ce jour.

III - EVOLUTION PREVISIBLE, PERSPECTIVES, RISQUES ET INCERTITUDES

La société doit poursuivre le développement des outils lui permettant de piloter finement les sujets auxquels elle est confrontée, et veiller à la défense de ses intérêts dans ce cadre. La prise en compte des évolutions des dispositifs règlementaires (VUN se substituant à l'ARENH, Evolutions des TC et TRV, besoin de financement court terme pour répondre aux exigences des contreparties …) est également cruciale.

L'enjeu, dans ce contexte de fortes mutations règlementaires, économiques et – plus largement – du paysage énergétique, est donc d'assurer la continuité financière et opérationnelle du groupe, de préparer les transitions majeures à venir, en cohérence avec la trajectoire stratégique retenue pour la période 2025 – 2030.

Plus particulièrement devront être poursuivies les actions mises en place aux fins de mise en œuvre des évolutions intervenues en réaction à la crise des marchés de l'énergie : lignes directrices de la CRE (Séolis s'étant engagée à s'y conformer sous réserve des délais), cohérence des offres, régulation prudentielle. Les demande de transmission liées à ces différents dispositifs (qu'il s'agisse de déclarations récurrentes ou bien de contrôles) nécessite la consolidation des données afférentes. Par ailleurs, les travaux visant à optimiser les process SI sont en cours : refonte du SI Finances, travaux sur l'IA, feuille de route cyber sécurité, dématérialisation des activités et des services clients, indicateurs de pilotage au travers la démarche data, etc.

IV - FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2025

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au rapport.

IV.1 GEREDIS DEUX-SEVRES

S'agissant de la filiale Gérédis Deux-Sèvres, nous vous avons présenté son activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société, ainsi que ses perspectives dans l'article précédent. Gérédis Deux-Sèvres ne détient aucune participation dans la Société, ni dans aucune autre société.

Au titre de l'exercice objet du présent rapport, le bénéfice dégagé par GEREDIS est de 13 264 979 €.

IV.2 SELIA

Dans un contexte concurrentiel et très chahuté du fait de la situation géo politique internationale, SÉLIA s'attache à poursuivre le développement de ses partenariats, notamment son réseau d'apporteurs d'affaires et à conquérir de nouveaux clients, afin d'atteindre l'objectif de volume et de marge défini dans sa politique commerciale 2026-2030.

La nouvelle réglementation relative aux règles prudentielles à la charge des fournisseurs, ainsi que la modification du mécanisme de capacité nécessitent en outre une attention toute particulière de la part de SÉLIA. Le groupe continue par ailleurs à suivre de façon très attentive les travaux parlementaires en cours, s'agissant en particulier du renforcement des dispositifs de protection des consommateurs.

Au titre de l'exercice objet du présent rapport, le bénéfice dégagé par SELIA est de 5 862 952 €.

IV.3 SEOLIS MOBILITES ET SES FILIALES

SEOLIS MOBILITES, filiale unipersonnelle de SEOLIS, est dotée d'un capital social de 10 000 € et a pour objet la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de mobilité décarbonée.

Au titre de 2025, cette société génère une perte de 2 830 €.

Trois sociétés de projet exploitent des stations de distribution de BIOGNV pour les flottes automobiles. Des optimisations et synergies sont recherchées afin d'améliorer la rentabilité de ces activités. A date, Séolis Mobilités détient, aux côtés d'EVERGAZ, 70% du capital social des entités suivantes :

- Station BioGNV Bressandière SAS (station bioGNV située sur la commune de Châtillon-sur-Thouet - 79200). Pour cette société le résultat net dégagé au titre de 2025 est de – 256 144 €.

- Station BioGNV Thouarsais SAS (station bioGNV située sur la commune de Thouars - 79100). Pour cette société le résultat net dégagé au titre de 2025 est de – 248 374 €.

- Station BioGNV Pierrailleuses SAS (station bioGNV située sur la commune de Saint-Symphorien - 79270). Pour cette société le résultat net dégagé au titre de 2025 est de – 210 058 €.

La situation de SÉOLIS Mobilités et de ses filiales reste préoccupante, et ne peut être poursuivie à long terme sans mesures correctrices fortes. Une stratégie en ce sens est en cours de réflexion.

IV.4 BESS DU PATUREAULT

Cette entité est le fruit d'un partenariat entre SEOLIS et VALECO dans le domaine du stockage. Créée à l'été 2025 et détenue à hauteur de 51% par SEOLIS et de 49 % par VALECO, elle a vocation à développer, construire et exploiter un module de stockage d'énergie couplé à des moyens de production éolienne exploités par 3D. Le premier exercice social se terminera le 31 décembre 2026.

IV.5 SEOLIS PROD ET SES FILIALES

IV.5.1 SEOLIS PROD

SEOLIS PROD concentre la plupart des actifs de production du groupe au travers de filiales ou de participations. Elle mène également des études pour le développement de nouveaux projets et relais de croissance, et gère ses investissements. Le Chiffre d'affaires de Séolis Prod à proprement parler au cours de cet exercice reste plutôt marginal au regard desdits investissements. En effet, la majorité des projets sont exploités par filiales interposées : Séolis Prod exploite ainsi en propre neuf centrales de production photovoltaïque et une centrale de production hydro-électrique (Hydronov).
Au titre de 2025, Séolis Prod génère une perte de 2 186 285 €.

Au cours de 2025, des travaux structurants ont été menés sur la consolidation économique sous Séolis Prod. Un audit de l'endettement du groupe et du financement des filiales de production a également été effectué, révélant une trajectoire maîtrisée et optimisée. Des travaux ont ainsi été menés avec l'appui du cabinet Laffitte sur plusieurs thématiques :

- Optimiser la matrice décisionnelle d'investissement en intégrant une approche multicritère dans l'analyse,
- Optimiser les montages à travers une meilleure maîtrise des principes comptables applicables en analysant les pratiques sectorielles des sociétés ENR,
- Améliorer le dispositif d'évaluation périodique des entités du périmètre SEOLIS Prod pour disposer d'un outil d'évaluation multi sociétés.

IV.5.2 PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE SEOLIS PROD

FILIERES MIXTES :

3D ENERGIES SAEML

SÉOLIS PROD détient une participation au sein de 3D Energies, SAEML, immatriculée auprès de RCS de Niort sous le n° 751 401 142 et dont le siège est sis au sein des locaux de SEOLIS.

Le capital social de 3D Energies est de 31 433 680 euros, avec une participation de SEOLIS Prod au sein du Capital de 3D Energies de 40.03%. Au titre de l'exercice objet du présent rapport, l'activité de 3D Energies SEM a consisté à exploiter les sociétés de projet et en la mise en œuvre d'études, de prospection et instruction de projets.

Compte tenu de la participation de 3D Energies SEM au sein du capital de SEOLIS, la part d'auto contrôle au 31 décembre 2025 reste égale à 6%.

SEM AVERGIES

Séolis Prod détenait au 31.12.25 5.2% de la société d'économie mixte Avergies, créée en partenariat avec le Syndicat d'énergies

du Lot et Garonne (SDEE 47). Cette société, au capital de 10 005 800 euros, est destinée à l'étude, la réalisation et exploitation d'infrastructures de production d'énergies de toute sorte.
Avergies n'est pas consolidée au niveau de Séolis.

FILIERE SOLAIRE :

IENR

I-ENR (RCS Niort 794 204 701), SAS au capital de 2 100 000 €, est en totalité détenue par SEOLIS Prod. Cette société a vocation à détenir des actifs de production d'énergie électrique à partir d'énergies d'origine renouvelable.

Au 31 décembre 2025, I-ENR détient la totalité du capital des sociétés de projet suivantes :

- ENR 1, ILEO 7, SCHIII CDDR 3, CDDR 4, CDDR5,
- Mecojit 1, Mecojit 2, Mecojit 3, MECO 5

La totalité des projets portés par ces sociétés sont en exploitation. Sur l'ensemble de ceux-ci, l'enjeu est la consolidation et l'optimisation de l'exploitation des différentes centrales, ainsi que la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à l'optimisation de la maintenance. La totalité des filiales d'I-ENR intègrent le périmètre de consolidation de Séolis au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Au titre de 2025, cette société dégage un bénéfice de 1 149 K€.

ENR 2

Cette entité détient en propre deux systèmes mobiles de production photovoltaïque dont la cession au bénéfice de SELIA est en cours de réflexion.
La filiale unipersonnelle LIMA a vocation à construire et à exploiter en propre et directement une centrale photovoltaïque au sol, située à Limalonges. Cette centrale a fait l'objet d'un permis de construire et le montage du financement est en cours. Il est envisagé une simplification du schéma en remontant LIMA directement sous Séolis Prod.
Au titre de 2025, cette société dégage une perte de 55 009 €, étant précisé que LIMA génère quant à elle une perte de 1081 K€

TIPER SOLAIRE 3

Séolis Prod détient des participations au sein du capital de la société **TIPER SOLAIRE 3**.
TIPER SOLAIRE 3 est une SAS au capital de 1000 € ayant pour objet l'exploitation d'un champ solaire situé sur la commune de Thouars (79100), d'une puissance de 8,7 MWc. Le capital est détenu à 60% par la SEM ESTER et à 40% par SÉOLIS PROD, qui en assure également la présidence. TIPER SOLAIRE 3 poursuit l'exploitation de la Centrale. Un plan d'action est en cours de réflexion pour fluidifier la gouvernance de cette filiale, notamment au vu du projet d'évolution de l'actionnariat du partenaire (SEM ESTER)

Au titre de 2025 l'exploitation de cette société a généré un bénéfice de 23 768 €.

VMH1 ET VMH11

SEOLIS Prod détient en totalité les sociétés VMH1 et VMH11. Ces deux entités intègrent le périmètre de consolidation de SEOLIS.
VMH11 exploite une centrale photovoltaïque située à Bédénac (17). Cette centrale est d'une puissance installée de 11 MWc. Au titre de 2025 la perte générée par cette société est de 27 552 €.

VMH1 exploite une centrale au sol d'une puissance installée de 8 MWc et est située à Manot – Roumazières Loubert (16). Au titre de 2025 la perte générée par cette société est de 166 366 €.

P79 MELLERAN

L'activité de cette société génère, pour l'exercice objet du présent rapport, une perte de 157 184 €

ODEUS

A cours de l'exercice objet du présent rapport, est à noter la poursuite du partenariat avec See You Sun selon les axes suivants:

- Développement de l'activité relative aux ombrières photovoltaïques et mises en services de certains projets
- Conclusion de plusieurs Conventions avec les communes, obtention de plusieurs permis de construire et constitution d'un portefeuille de projets
- Constitution d'une 2ème grappe de projets et négociation du financement associé

Des réflexions sont en cours afin de fluidifier les échanges avec le Partenaire.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'exploitation de cette société génère une perte de 225 265 €

SOCIETES DETENUES EN PARTNARIAT AVEC URBASOLAR

SEUR LA LOGE

Cette société a vocation à exploiter une centrale photovoltaïque d'une puissance installée de 4,9 MWc sur une surface de 9,6 ha sur un site d'enfouissement de déchets à Coulonges Thouarsais exploité par le SMITED. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel d'offre par la CRE. SÉOLIS PROD est majoritaire à 31% et assure la présidence et les prestations support nécessaires à la société.

Le débouclage du financement participatif doit intervenir à fin 2026.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'exploitation de cette société génère une perte de 117 781 €

SEUR PRINDE

L'activité de cette société, au sein de laquelle SEOLIS Prod détient 51 % du capital a essentiellement consisté en la poursuite du projet d'implantation et d'exploitation de sa centrale de production photovoltaïque au sol du site d'une ancienne décharge à Prin-Deyrançon, appartenant à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Au titre de 2025 cette société génère une perte de 5 296 €.

SEUR VALLON

L'activité de cette société, au sein de laquelle SEOLIS Prod détient 51 % du capital a essentiellement consisté en la poursuite du projet d'implantation et d'exploitation de sa centrale de production photovoltaïque au sol du site de l'ancienne déchetterie de Vallon d'Arty, à Niort, appartenant à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Au titre de 2025 cette société génère une perte de 8 982 €.

Séolis Prod détient également des participations minoritaires au sein d'Urba 154 (Tiper Solaire 4), de Tiper Solaire 2 et Tiper Solaire 5.

IEL EXPLOITATION 81 (DEVENUE CIEL D'OUEST)

La SAS IEL Exploitation 81 a vu sa dénomination sociale modifiée pour celle de « Ciel d'Ouest ». Ceci permet d'écarter tout risque de confusion avec la dénomination du tiers auprès de qui le projet a été acquis, à savoir IEL études et installations exploite un portefeuille de 18 centrales photovoltaïques sur toitures agricoles. Le financement a été mis en place. IEL exploitation 81 est intégrée en consolidation au niveau de SEOLIS. L'ensemble du portefeuille des centrales est exploité.

Au titre de 2025 cette société dégage un résultat net d'1K€.

FILIERE HYDRO ELECTRICITE:

SUDHYDRO GROUPEMENT

Séolis Prod détient une participation de 14,3% au sein de **SUDHYDRO Groupement**, SAS au capital de 2 835 000 €, immatriculée auprès du RCS de Castres sous le n° 752 978 361 et dont le siège est sis 18 avenue Victor Hugo – 81500 LAVAUR.
Au cours de l'exercice objet du présent rapport, SUDHYDRO groupement a poursuivi l'exploitation de sa filiale et société de projet, la SECH, qui exploite une centrale de production hydro électrique sise à Corbarieu.
SUDHYDRO Groupement ne fait pas partie du périmètre de consolidation de Séolis.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'exploitation de cette société dégage un bénéfice de 199 769 €

AQUA 64

SEOLIS PROD détient au 31.12.25 une participation de 38.8% au sein **d'AQUA 64**, ayant pour objet la gestion de centrales hydro-électriques. Les comptes d'aqua 64 vous sont présentés infra, la société étant consolidée au niveau de SEOLIS.
Cette société détient la totalité des actions composant le capital social des deux entités suivantes :

- Centrale de pont d'Espagne SAS exploitant une turbine en contrat d'achat H 07 et dont la production annuelle moyenne est de 8.3 GWh
- Centrales d'Arudy, SAS exploitant deux turbines en contrat d'achat H 07 et dont la production annuelle moyenne est, respectivement, de 1.2 et 2.9 Gwh

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'exploitation de cette société dégage un bénéfice de 480 593 €.

HYDROCOP

HYDROCOP est une société dont le capital est de 106 887 780 €. Cette augmentation a permis à HYDROCOP de racheter les actions détenues par la Caisse des dépôts et consignations au sein de la filiale NEH et de devenir seule actionnaire de cette entité. HYDROCOP détient elle-même un certain nombre de filiales, soit en totalité soit conjointement avec des tiers.

SEOLIS Prod détient 10.38 % du capital de cette structure. HYDROCOP n'est pas consolidée dans le périmètre de SEOLIS.

HYDROCOP et SUDHYDRO ont acquis à parité le capital de la société SA AQUA 65 (anciennement Centrale du Funiculaire du Pic de Jers), exploitant deux centrales hydroélectriques dans les environs de Lourdes pour une puissance de 2,4 MW.

FILIERE METHANISATION :

TIPER ET CAPTER METHANISATION

TIPER METHANISATION est une SAS, immatriculée au RCS de Niort sous le n° 503 808 354, dont le siège est sis 3, rue du Bois Saint-Hilaire – ZA du Grand Rosé - 79100 Louzy. La société exploite une unité de méthanisation sur la même commune. La participation de SÉOLIS PROD au sein de TIPER METHANISATION est de 32,71%. Le montant de son capital a été réduit, par apurement des pertes, à 777 100 euros. L'unité exploitée par Tiper Méthanisation produit de façon proche du nominal.

CAP'TER METHANISATION est une SAS, immatriculée au RCS de Niort sous le n°523 654 192, dont le siège est Zone artisanale Riblaire – 79330 SAINT-VARENT. La société a pour objet d'exploiter une installation de méthanisation sur cette commune. La participation de SÉOLIS PROD y est de 21,32%. Le montant de son capital a été réduit, par apurement des pertes, à 265 850 euros. L'unité ne produit pas au niveau du nominal en dépit des travaux effectués.

METHINNOV'

METHINNOV a été créée par un groupement d'agriculteurs et un porteur de projet en vue de développer, construire et exploiter une unité de méthanisation dans le Mellois. SEOLIS Prod participe à cette structure à hauteur de 33% du capital social. La Centrale injecte et la production est conforme au prévisionnel.

BIOMASSE THOUARSAISE

BIOMASSE THOUARSAISE est détenue par Séolis Prod à hauteur de 10%. Cette société porte un projet de centrale de méthanisation agricole aux fins d'injection de biométhane sur le territoire de la commune de THOUARS (79100). Après un an de travaux, la centrale de méthanisation agricole en injection sur la commune de Thouars a pu commencer à injecter du biogaz en fin d'année 2025.

V - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a dépensé aucune somme au titre des activités de recherche et développement sur l'exercice 2025. Aucun crédit d'impôt n'est donc prévu à ce titre.

VI - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Tant au sein de Séolis que de ses filiales, la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce est inexistante au 31 décembre 2025.

VII - PRESENTATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'exercice considéré a couru du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

VII.1 COMPTES SOCIAUX

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon l'ANC 2014-03 modifiée par l'ANC 2022-06 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Au titre d'un changement de règlementation, un changement de méthode comptable a été opéré conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Il s'agit de l'exercice de première application et que ce changement de méthode comptable est d'application prospective au 1er janvier 2025 et n'affecte pas les capitaux propres d'ouverture.
Le Chiffre d'Affaires net s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, à 227 245 649 € contre 259 467 563 € pour 2024.

VII.1.1 LE COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

En Euros	**Produits**	**Charges**	**Résultat**
Exploitation	228 426 504	232 794 685	- 4 368 182
Financier	10 119 900	880 797	9 239 103
Courant avant Impôts			4 870 921
Résultat Exceptionnel			- 61 096
Participation et Impôt sur les sociétés			Participation 311 223 IS 504 962
Résultat net après impôts			3 993 641

VII.1.2 LE BILAN

En Euros

ACTIF	**Valeur Nette au 31/12/2025**
Actif net immobilisé	97 184 467
Actif net circulant	284 616 933
TOTAL ACTIF	**381 801 399**

PASSIF	**Au 31/12/2025**
Capitaux propres	169 838 718

Autres fonds propres	76 586
Provisions pour risques et charges	10 907 768
Dettes	200 978 327
TOTAL PASSIF	**381 801 399**

VII.2 TABLEAU DES DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaitre les résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices.

VII.3 TABLEAU DES AUTORISATIONS FINANCIERES

Néant

VII.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

Il résulte des dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce que la Société doit publier, dans le présent rapport, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients par date d'échéance.
Nota: le tableau des factures reçues ne présente pas les dettes intra-groupes

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu à l'article D. 441-4)						
	0 jour (indicatif)	1-30 j	31-60 j	61-90 j	91 j &+	Total (1 jour &+)
A) Tranches de retard de paiement						
Nb de factures concernées	1347					**354**
Montant total (TTC)	9 649 903	253 730	8 887	24 010	468 507	**755 135**
Pourcentage du montant total des achats TTC	4.23	0.11	0.00	0.01	0.21	**0.33**
B) Factures exclues du A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Néant						
C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement de référence utilisés	Délais contractuels : Factures avec commandes émises par le service achat : 45 j FdM Factures liées à un marché de travaux : 30 j date de réception Autres factures : à réception ou selon contrat					

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	14 463					**13 846**
Montant total de factures concernées (TTC)	7 411 194	4 314 121	371 185	310 738	1 317 409	**6 313 453**
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	2.83	1.65	0.14	0.12	0.50	**2.41**
B) Factures exclues du A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	11 279					
Montant de factures exclues (TTC)	4 405 554					
c) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement de référence utilisés	Délais contractuels : 15j à date de facture					

VII.5 COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de Séolis présentent les caractéristiques suivantes :

COMPTE DE RESULTAT :

En K€

	Montant
Chiffre d'affaires	**428 781**
Résultat d'exploitation	**21 474**
Résultat financier	**957**
Résultat exceptionnel	**1 813**
Résultat Groupe	**16 513**

BILAN

En K€

ACTIF	**Valeur nette**
Actif immobilisé	**875 066**
Actif circulant	**412 998**
TOTAL ACTIF	**1 288 065**
PASSIF – dont:	**Valeur nette**
Capitaux propres de l'ensemble (dont intérêts minoritaires)	**338 568**
Provisions	**120 791**
Droit du Concédant	**479 512**
Dettes	**349 194**
TOTAL PASSIF	**1 288 065**

Nous vous proposons, conformément aux articles L225-100 et L233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

VIII – SITUATION DES MANDATS EN COURS AU 31 DECEMBRE 2025

VIII.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les mandats des membres du Conseil de surveillance seront à renouveler une fois que les instances compétentes du SIEDS, nouvellement composées suite aux élections municipales, auront statué sur ce point.

VIII.2 DIRECTOIRE

Compte tenu de la décision du conseil de surveillance statuant en janvier et procédant au renouvellement des mandats de l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, aucun mandat des membres du Directoire n'est à renouveler.

VIII.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de SOLAES, suppléant de M. VERLET, arrive à son terme à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes objet du présent rapport.

Compte tenu de l'issue de la Consultation lancée conformément aux dispositions en vigueur, il conviendra de procéder au renouvellement de son Mandat.

IX – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice social de la Société clos le 31 décembre 2025, dont nous vous demandons d'approuver les comptes, se solde par un bénéfice de 3 993 641 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat comme suit :

		En euros
Réserve légale *	**Dotation** (5% du bénéfice)	**199 683**
	Montant avant dotation	**4 679 937**
	Montant après dotation	**4 879 620**
Autres réserves	**Dotation**	**3 793 958**
	Montant avant dotation	**65 063 700**
	Montant après dotation	**68 857 658**
Distribution de dividendes		**0**

**Pour mémoire, l'article L232-10 du code de commerce donne l'obligation d'affecter, chaque année, 5% au moins du bénéfice à une réserve légale, et ce, jusqu'à ce que le montant de cette réserve atteigne 10% du capital social soit 7 211 600 €.*

En conséquence, la réserve légale passerait de 4 679 937 à 4 879 620 €, et le Poste « Autres réserves » de 65 063 700 à 68 857 658€

L'affectation du résultat de la Société, que nous soumettons à votre approbation, est conforme à la loi, aux règlements et aux statuts de la Société.

X- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre du dernier exercice clos, aucun dividende n'a été distribué.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies, pris ensemble l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal à hauteur de 2 384€

XI - OBSERVATIONS DU COMITE SOCIAL ÉCONOMIQUE

Le texte des observations présentées par le Comité Social Économique est annexé au présent rapport.

Lecture de ce rapport, ainsi que des observations et du rapport du Conseil de Surveillance, ayant été donnée, sont soumises au vote de l'Assemblée Générale de céans les résolutions ci-jointes.
Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises ci-dessous :

PROJETS DES DELIBERATIONS PRESENTEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

PREMIERE DELIBERATION - APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE, INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SEOLIS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu les documents qui lui ont été présentés

Approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société, incluant la situation et l'activité du groupe, pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

DEUXIEME DELIBERATION - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 ET QUITUS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion du Directoire,
Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,
Vu le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, incluant ses observations sur les comptes, le rapport de gestion et les projets de résolutions,
Vu les observations du Comité social économique afférentes,

Approuve les comptes de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.
Prend acte de ce que les dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que définies par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pris ensemble l'article 223 quater du dit code sont d'un montant de 2 384 €
En conséquence, *donne quitus* entier et sans réserve au Directoire de sa gestion pour l'exercice écoulé.

TROISIEME DELIBERATION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion consolidé du Directoire,
Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,
Vu le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, incluant ses observations sur les comptes, le rapport de gestion et les projets de résolutions,
Vu les observations du Comité social économique afférentes,

Approuve les comptes consolidés de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

QUATRIEME DELIBERATION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion et les comptes qu'elle vient d'approuver,
Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,
Vu la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L.232-10 du Code de commerce, *d'affecter* 5 % du résultat soit la somme de 199 683€ à la réserve légale, laquelle passe de 4 679 937 à 4 879 620 €

Décide d'affecter le solde, soit 3 793 958 €, en totalité au poste « Autres Réserves », lequel passe de 65 063 700 à 68 857 658€

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, *prend acte* qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

CINQUIEME DELIBERATION – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES AUX ARTICLES L.225-86 ET L.225-88 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport sur le gouvernement d'entreprise
Vu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par aux articles L. 225-86 et L. 225-88 du Code de Commerce,

Prend acte des conclusions de ce rapport,
Prend acte de ce qu'aucune convention n'y est visée.

SIXIEME DELIBERATION –RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Directoire,

Etant préalablement rappelé que l'assemblée générale statuant le 26 juin 2020 a renouvelé le mandat de M. Damien VERLET et de son suppléant pour une durée de 6 exercices prenant fin à l'issue des délibérations de l'assemblée générale relatives à l'approbation des comptes du sixième exercice soit à l'issue de l'assemblée générale statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025;

Considérant qu'au vu de la démission remise par M. Damien VERLET, l'Assemblée Générale de la société, statuant le 24 juin 2025, a pris acte du remplacement de ce dernier par son suppléant, SOLAES Audit - RICHEMONT CAPERAA AUDIT, pour la durée restante; Que ce mandat expirant à l'issue de l'assemblée Générale de céans, une consultation a été lancée conformément aux dispositions applicables du Code de la commande publique;

Décide de renouveler, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, SOLAES AUDIT, SAS immatriculée au RCS de Paris sous le n° 481 805 240 et dont le siège est sis 34 rue de Penthièvre 75008 Paris, représentée par M. Michel BROSSEAU es qualités.

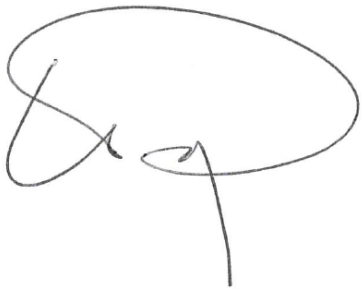
Le susnommé a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

SEPTIEME DELIBERATION – POUVOIRS AUX FINS DE FORMALITÉS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

Les termes du présent rapport, incluant les projets de résolutions ont été arrêtés par le Directoire en date du 31 mars 2026 .

M. Yannick PILPAY
Président du Directoire



ANNEXES

ANNEXE I – COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES (DONT TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS)

ANNEXE II – COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES

ANNEXE III – TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES.

ANNEXE IV – RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, INCLUANT SES OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT ET SUR LES COMPTES

ANNEXE V – OBSERVATIONS DU COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE

SEOLIS
SAEML au capital social de 72 116 000 €
Dont le siège social est sis 336 Avenue de Paris, NIORT (79)
RCS Niort 492 041 066
OoOoo

EXTRAIT DES DECISIONS DE l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six

Le vingt-cinq juin, à 09 heures 15

Les actionnaires de SEOLIS (ci-après la « Société »), se sont réunis en assemblée générale au siège de la société, sur convocation du Directoire.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs, qui a été émargée, à leur entrée en séance, par chacun des membres de l'Assemblée, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

[...]

L'Assemblée réunie ce jour est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant : [...]

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus
Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

[...]

Une discussion s'instaure entre les actionnaires. Puis, après les différents échanges de vues et personne ne prenant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour, dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

[...]

Deuxième délibération - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion du Directoire,
Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,
Vu le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, incluant ses observations sur les comptes, le rapport de gestion et les projets de résolutions,
Vu les observations du Comité social économique afférentes,

Approuve les comptes de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.
Prend acte de ce que les dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que définies par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pris ensemble l'article 223 quater du dit code sont d'un montant de 2 384 €
En conséquence, *donne quitus* entier et sans réserve au Directoire de sa gestion pour l'exercice écoulé.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité

[...]

Troisième délibération – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion consolidé du Directoire,
Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,

Vu le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, incluant ses observations sur les comptes, le rapport de gestion et les projets de résolutions,
Vu les observations du Comité social économique afférentes,

Approuve les comptes consolidés de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité

[...]

Quatrième délibération - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion et les comptes qu'elle vient d'approuver,
Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,
Vu la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L.232-10 du Code de commerce, *d'affecter* 5 % du résultat soit la somme de 199 683€ à la réserve légale, laquelle passe de 4 679 937 à 4 879 620 €

Décide d'affecter le solde, soit 3 793 958 €, en totalité au poste « Autres Réserves », lequel passe de 65 063 700 à 68 857 658€

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, *prend acte* qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

[...]

Pour extrait certifié conforme,
Fait à NIORT le 25/06/2026
Le Président du Directoire

Copie certifiée conforme
Le Président
par délégation

Bilan Actif consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	Notes	Valeurs Nettes 2025	Valeurs Nettes 2024
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles		15 453	14 279
dont écart d'acquisition		*1721*	*1721*
Amortissements et provisions		13 127	12 057
dont écart d'acquisition		*1227*	*1174*
Net	1 et 2	**2 326**	**2 221**
Immobilisations corporelles		143 589	134 694
Amortissements et provisions		56 362	51 221
Net	3	**87 227**	**83 474**
Concessions		1 203 979	1 135 260
Amortissements		468 489	442 709
Net	4	**735 490**	**692 552**
Immobilisations financières		35 171	35 348
Amortissements et provisions		271	370
Net	5	**34 899**	**34 978**
Titres mis en équivalence		15 125	14 662
Total de l'Actif Immobilisé		**875 066**	**827 887**
ACTIF CIRCULANT			
Stock et en-cours	6	26 286	19 820
Créances clients et avances versées	7	201 977	267 316
Autres créances	7	67 728	64 268
Compte de régularisation		3 014	2 272
Valeurs mobilières de placement		42 800	32 208
Disponibilités & Instruments de trésorerie		71 193	89 732
Total de l'Actif Circulant		**412 998**	**475 616**
Activités cédées actif			
TOTAL DE L'ACTIF		**1 288 065**	**1 303 502**

Bilan Passif consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	Notes	Valeurs Nettes 2025	Valeurs Nettes 2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital		72 116	72 116
Primes			
Réserves		190 421	167 932
Ecart de conversion			
Résultat net		16 513	23 420
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement		27 694	23 171
Total des Capitaux Propres Part du Groupe		**306 744**	**286 639**
Intérêts minoritaires		31 824	29 976
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	8	**338 568**	**316 616**
Autres Fonds Propres			
Droit du Concédant		479 512	468 718
Provisions	9	120 791	113 278
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	10	128 301	160 060
Concours bancaires - Instru. Financiers passifs			
Dettes fournisseurs et avances reçues	11	138 481	161 980
Autres dettes	11	77 358	78 419
Compte de régularisation		5 054	4 432
TOTAL DU PASSIF		**1 288 065**	**1 303 502**

Compte de résultat consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	Notes	2025	2024 ANC 2022-06	2024
Produits d'exploitation		**456 254**	**533 747**	**532 456**
Chiffre d'affaires	12	428 781	497 294	497 294
Subvention d'investissements		1 090	1 041	
Produits de cession des immobilisations cédées		47	249	
Autres produits d'exploitation		26 336	35 162	35 162
Charges d'exploitation	13	**434 606**	**495 592**	**494 415**
Achats et variation de stock		344 277	407 696	407 696
Impôts, taxes et versements assimilés		5 203	5 603	5 603
Charges de personnel		31 786	32 983	32 983
Dotations aux amortissements		44 340	41 546	41 546
Valeur comptable des immobilisations cédées		1 016	1 177	
Autres charges d'exploitation		7 985	6 588	6 588
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORT ECART D'ACQUISITION		**21 648**	**38 155**	**38 041**
Dotations aux amortissement écart d'acquisition		53	53	53
RESULTAT D'EXPLOITATION APRES AMORT ECART D'ACQUISITION		**21 595**	**38 102**	**37 988**
Produits financiers		3 089	1 561	1 561
Charges financières		2 233	2 983	2 983
RESULTAT FINANCIER	14	**857**	**- 1 422**	**- 1 422**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	**1 792**	**358**	**472**
Impôts sur les bénéfices	16	8 636	10 262	10 262
Impôts différés	16	- 2 114	310	310
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		**17 722**	**26 466**	**26 466**
Quote-part dans les résultats des sociétés ME		258	- 843	- 843
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**17 980**	**25 623**	**25 623**
Intérêts minoritaires		1 467	2 203	2 203
RESULTAT GROUPE		**16 513**	**23 420**	**23 420**

Tableau de flux de trésorerie Consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	2 025	2 024
Résultat net	**16 513**	**23 420**
Minoritaire - mise en équivalence	1 209	3 046
Dotations aux amortissements et provisions	39 930	35 917
Variations Impôts différés	- 2 114	310
Plus et moins values de cession	1 069	927
Subventions virées au résultat	- 1 090	- 1 041
Capacité d'autofinancement	**55 517**	**62 579**
Variation du BFR lié à l'activté	**29 800**	**22 174**
Flux de trésorerie générés par l'activité	**85 317**	**84 754**
Acquisition d'immobilisations	- 61 892	- 67 336
Augmentation de la concession à titre gratuit	- 12 169	- 14 704
Cession d'immobilisations	299	10 487
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**- 73 761**	**- 71 553**
Variation des dépôts et autres dettes		
Augmentaton du droit du concédant	12 169	14 704
Encaissement provenant d'emprunts	7 946	17 483
Remboursements d'emprunts	- 13 062	- 9 705
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**7 054**	**22 482**
Variation de trésorerie	**18 610**	**35 683**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – 31 décembre 2025

FAITS SIGNIFICATIFS

- SEOLIS

Le chiffre d'affaires de l'exercice est en recul de l'ordre de 32 M€ par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette évolution prend essentiellement son origine au niveau du chiffre d'affaires de fourniture d'électricité hors acheminement (-38 M€), du fait principalement des évolutions des tarifs réglementés de vente d'électricité intervenues en février et juillet 2025.

Le chiffre d'affaires relatif à la revente sur le marché de l'énergie achetée par SEOLIS dans le cadre de contrats en obligation d'achat progresse quant à lui de +6 M€ pour s'établir à 34 M€ à la clôture de l'exercice. Cette évolution est essentiellement portée par une progression sensible du volume vendu (+27% par rapport à 2024).

Enfin, dans le cadre du mécanisme d'accès au marché de l'électricité et des contrats d'achats, SEOLIS a contractualisé pour le compte de sa filiale SELIA : o des lignes de crédit pour une valeur globale de 110 M€, mobilisées à hauteur de 34,5 M€ au 31/12/2025.

o des GAPD pour un montant de 25 M€ à échéance au 31/12/2025.

Le coût de ces engagements est refacturé et in fine intégralement supporté par SELIA.

- SELIA

Dans la continuité de l'exercice précédent, l'évolution à la baisse des prix de l'énergie en 2025 a impacté le chiffre d'affaires de -17% et le coût d'achat de l'énergie de -20%.

Afin de poursuivre son développement pour les exercices futurs, SELIA a engagé des enveloppes budgétaires destinées à conquérir de nouveaux clients, fidéliser ses clients en portefeuille et développer son réseau d'apporteurs d'affaires. L'exercice 2025 a également été marqué par une forte diminution de la trésorerie mobilisée dans le cadre du contrat d'approvisionnement et sourcing en énergie auprès d'Enercom. Cette évolution, de près de -40 M€ par rapport à 2024, s'explique principalement par une régularisation réalisée par l'opérateur et ayant permis une re-ventilation du besoin de trésorerie entre la communauté d'acheteurs. Cette opération a donné lieu à la perception d'une indemnité, comme évoqué dans la note sur le compte de résultat.

- GEREDIS

La société GEREDIS a finalisé au cours de l'exercice la 1ère phase de déploiement des compteurs Linky, ce qui représente 127 911 compteurs (soit un avancement de 76%) et 6 933 concentrateurs (avancement : 77%). En août 2025, la société a engagé une nouvelle phase de déploiement dite « de saturation » avec pour objectif d'atteindre l'objectif de la CRE (90% de Linky fin 2027).

Dans le prolongement de l'exercice précédent, le coût d'achat des pertes a baissé de près de 23% par rapport à 2024 compte tenu de la baisse des prix de l'électricité. Ce coût est pris en charge par le dispositif Fond de Péréquation de l'électricité (FPE)

Fonds de Péréquation de l'Electricité : FPE

Conformément à la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), GEREDIS a perçu un produit de 22 449 K€ correspondant à la somme du FPE prévisionnel de l'année 2024, de la dotation prévisionnelle due au projet de comptage évolué, et du CRCP du FPE 2024 (Compte de Régularisation des Charges et des Produits).

Depuis l'exercice 2022, GEREDIS estime en fin d'exercice, au vu des comptes définitifs, le CRCP au titre de l'exercice en cours qui sera reçu ou à reverser sur l'exercice suivant, et constate dans les comptes à la date de clôture un produit à recevoir ou une charge à payer.
Au titre de l'exercice 2025, il est constaté une régularisation de CRCP en produit à recevoir à hauteur de 4 596 K€

Prises de Participation

L'exercice de la société SEOLIS PROD a été marqué par l'acquisition d'une part sociale dans la participation de la société 3D ENERGIES. Le pourcentage de détention reste inchangé.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe SEOLIS sont établis suivant la règlementation applicable en France, règlement N° 2024-05 du 03 octobre 2024 relatif aux comptes consolidés, homologué par l'arrêté du 20 décembre 2024 publié au Journal Officiel du 24 décembre 2024.

Changement de réglementation

1. Le règlement ANC 2024-05, homologué le 24 décembre 2024, modifiant le règlement ANC 2020-01 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 :

– supprime la ligne « Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence », placée en dessous de l'agrégat « Résultat net des entités intégrées », pour la remplacer par la ligne « Résultat net lié aux entités mises en équivalence » qui inclut : o la quote-part de l'entité détentrice des titres dans les résultats des entités mises en équivalence, o les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés à ces entités, o les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés à ces entités.
– et prévoit que les écarts d'acquisition négatifs figurent désormais sur une ligne distincte « dont Écarts d'acquisition négatifs » au sein de la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation ». Par ailleurs, le compte de résultat consolidé comporte désormais une ligne spécifique intitulée « Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées ».

La première application de ces dispositions n'a pas d'incidence sur la présentation du compte de résultat consolidé, le Groupe n'a pas d'écart d'acquisition négatif

2. Le règlement ANC 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le PCG et s'applique à compter du 1er janvier 2025.

Ce nouveau règlement entraîne des impacts significatifs, notamment :

– la redéfinition du résultat exceptionnel (PCG art. 513-5), en l'absence de définition dans le règlement ANC 2020-01
– la suppression de la technique des transferts de charges ;
– le reclassement de la charge d'amortissement des frais d'émission d'emprunt dans le résultat financier.

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, sont comptabilisés en exceptionnel uniquement les charges et produits directement liés à un évènement majeur et inhabituel :

- Un évènement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- Un évènement inhabituel est un évènement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité, - Un évènement est présumé inhabituel lorsqu'un même évènement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

La nouvelle définition du résultat exceptionnel entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Le résultat de cession s'élevait à - 928 K€ au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Autres produits d'exploitation » pour 47 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées au poste « Autres charges d'exploitation » pour – 1 016 K€, soit un résultat de cession de – 969 K€.

Subvention d'investissement

Au 31 décembre 2024, les subventions d'investissement virées au résultat étaient comptabilisées en résultat exceptionnel pour 1 041 K€.

Au 31 décembre 2025, les subventions d'investissement virées au résultat figurent au poste « Autres produits d'exploitation » pour 1 090 K€

Périmètre de consolidation

A la clôture de l'exercice 2025, le groupe SEOLIS est constitué de 32 sociétés dont la liste est présentée dans le tableau ci-après, sachant que la SEM 3D Energie détient 7 sous filiales. Les sociétés détenues à moins de 15% ou n'ayant pas d'activité ne sont pas intégrées dans le périmètre.

Le périmètre était composé de 31 sociétés en 2024, la société ci-dessous a intégré le périmètre consolidé en 2025 :

- LIMA

Date de clôture et durée d'exercice

Toutes les sociétés ont la même date de clôture, le 31 décembre.
La durée de l'exercice est de 12 mois sauf pour les sociétés qui ont été acquises ou ont démarré leur activité dans l'exercice.

La société METH'INNOV clôture son exercice social au 30 juin 2025 et une situation comptable de 6 mois a été établie au 31 décembre 2025. Par conséquent le résultat intégré au 31 décembre 2025 comprend 12 mois d'activité.

Modalités de consolidation

Les méthodes et les pourcentages de détention sont indiqués dans le tableau joint.
La méthode d'intégration globale s'applique de plein droit aux sociétés détenues à plus de 50% et étant en activité Les sociétés détenues à moins de 50% sont mise en équivalence.

Liste des sociétés du groupe SEOLIS

GROUPE SEOLIS 2025

SOCIETES	Méthode	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Adresse du siège social
SEOLIS	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
GEREDIS	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SELIA	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SEOLIS MOBILITES	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
STATION BioGNV Bressandière	Intégration globale	70	63,30	79000 Niort
STATION BioGNV Thouarsais	Intégration globale	70	63,30	79000 Niort
SEOLIS PROD	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
TIPER METHANISATION	Mise en équivalence	32,71	29,58	79100 Louzy
TIPER SOLAIRE 3	Mise en équivalence	40	36,17	79000 Niort
AQUA64	Mise en équivalence	39	35,27	82370 Corbarieu
METH'INNOV	Mise en équivalence	32	28,94	17330 Lozay
SEM 3 D ENERGIE	Mise en équivalence	40	36,17	79000 Niort
VMH 1	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
VMH 11	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SEUR LA LOGE	Mise en équivalence	31	28,03	79000 Niort
CIEL D'OUEST (ex IEL EXPLOITATION 81)	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
P79 Melleran	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
STATION BIOGNV Pierrailleuses	Intégration globale	70	63,30	79000 Niort
I-ENR	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
CDDR 3	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
CDDR 4	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
CDDR 5	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECO 5	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
ILEO 7	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
ENR 1	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
ENR 2	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECOJIT 1	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECOJIT 2	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECOJIT 3	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SCH III	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
LIMA	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
ODEUS	Intégration globale	60	54,26	79000 Niort

Comptes et opérations réciproques

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées par l'intégration globale ont été éliminés.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'opération militaire americano - israélienne initiée à l'encontre de l'Iran le 28 février 2026 et, plus généralement depuis, les conflits affectant l'ensemble du Moyen-Orient constituent un évènement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2025, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle.

Cette situation est toutefois susceptible d'entraîner des impacts significatifs à venir pour toutes les activités, et notamment pour celles opérant sur le marché de l'énergie et des matières premières dont les cours subissent d'importantes variations. A la date de rédaction du présent rapport, il est d'ores et déjà constaté des hausses importantes sur les cours du marché de l'énergie. Les aléas du marché de l'énergie n'étant toutefois pas prévisibles, les impacts financiers sur le Groupe SEOLIS ne peuvent pas être estimés à ce jour.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations mises en concession pour une valeur nette de 735 M€. Les informations concernant les concessions sont détaillées au point Droit du concédant.

Les coûts des immobilisations produites en interne comprennent le coût externe des entreprises sous-traitantes et les coûts internes de matériels et de main d'œuvre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire

Ecarts d'acquisition (note 1)

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la situation nette retraitée de celle-ci au bilan d'ouverture du premier exercice consolidé.

L'écart généré par le groupe I-ENR est amorti sur la durée des contrats d'obligation d'achats restant à courir.

Ecarts d'acquisition positifs en Ke	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
A Nouveau	1721	1174	547
Augmentations	0	53	-53
Diminutions	0	0	
TOTAL	**1 721**	**1 227**	**494**

Compte tenu de la mise en service des centrales photovoltaïques en 2021, l'écart généré en 2020 par la société IEL EXPLOITATION 81 a été amorti à compter du 01 janvier 2021 sur 20 ans correspondant à la durée des contrats d'obligation d'achats.

Les sociétés ayant rejoint le périmètre de consolidation en 2025, n'ont pas généré d'écarts d'acquisition.

Immobilisations incorporelles (note 2):

Les principales durées de vie retenues sont :

Logiciel : 1 à 5 ans
Frais d'études : 1 an

Immobilisations incorporelles en k€	Valeurs Brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	13 205	11 900	1 305	1 675
Avances et acomptes	527	-	527	-
TOTAL	**13 732**	**11 900**	**1 832**	**1 675**

Variations en k€	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31 décembre N-1	12 558	10 883	1 675
Augmentations	1 175	1 017	157
Virement de poste à poste	-	-	-
Diminutions	-	-	-
31 décembre N	**13 732**	**11 900**	**1 832**

Immobilisations corporelles (note 3-4)

Les principales durées de vie retenues sont :

Réseaux d'électricité et de gaz : de 20 à 50 ans selon les composants du réseau.
Constructions et agencements : 15 à 50 ans.
Matériel, outillage, mobilier : 2 à 10 ans.

Immobilisations corporelles en k€	Valeurs Brutes	Amort.	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Terrains	2 483	374	2 109	1 949
Constructions	28 317	9 910	18 407	19 271
Installations tech, mat et outillages ind.	71 731	31 210	40 521	39 456
Autres immobilisations corporelles	19 324	14 868	4 456	5 927
Immobilisations corporelles en cours	21 734	-	21 734	16 870
Immobilisations corporelles	**143 589**	**56 363**	**87 227**	**83 474**
Concession initiale	446 247	335 598	110 649	120 127
Réseau 1er établissement	314 807	58 756	256 051	223 831
Réseau Renouvellement	245 869	46 154	199 715	187 708
Réseau à titre gracieux	197 055	27 981	169 074	160 885
Concession	**1 203 979**	**468 489**	**735 490**	**692 552**
TOTAL	**1 347 568**	**524 852**	**822 717**	**776 026**

Immobilisations corporelles en k€	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes
31 décembre N-1	134 694	51 221	83 474
Augmentations	7 845	4 553	3 292
Variation périmètre	-	-	-
Diminutions	- 1 050	- 588	- 461
31 décembre N	**143 589**	**56 363**	**87 227**

Concession en k€	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes
31 décembre N-1	1 135 260	442 709	692 552
Augmentations	71 528	27 453	44 075
Diminutions	2 809	1 673	1 136
31 décembre N	**1 203 979**	**468 489**	**735 491**

Participations, autres titres immobilisés (note 5)

La valeur brute des titres est constituée par le coût de souscription ou d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières en k€	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Titres de participations	25 330	271	25 059	25 061
Créances ratt. à des part sctes non consolidées	581	-	581	560
Créances ratt. à des part sctes mises en équivalence	1 722	-	1 722	1 735
Autres titres immobilisés	2 028	-	2 028	2 008
Prêts	29	-	29	40
Dépôts et cautionnement	5 481	-	5 481	5 575
TOTAL	**35 171**	**271**	**34 899**	**34 978**

variations en k€	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
31 décembre N-1	35 348	370	34 978
Augmentations	177	1	176
Diminutions ou variation de périmétres	354	100	254
31 décembre N	**35 171**	**271**	**34 899**

Les immobilisations comprennent un cautionnement fait dans le cadre de l'achat d'ARENH pour 3 577 K€.

Sociétés mises en équivalence

TIPER METHANISATION ET CAPTER METHANISATION

La restructuration financière des deux sociétés a été opérée en 2016 avec des abandons de comptes courants et l'apport de nouveaux concours financiers. En 2017, des prises de participations complémentaires de 1 100 K€ pour Tiper Méthanisation et 250 K€ pour Capter ont été réalisées par incorporation de créances rattachées aux participations.

Au regard des projections d'activité, des dépréciations ont été réalisées à hauteur des compléments de participation pour maintenir la couverture du risque à 100% au 31/12/2017. Aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au 31/12/2025.
La contribution au résultat 2025 pour TIPER METHANISATION est de - 556 K€.

TIPER SOLAIRE 3

La société a démarré son activité en décembre 2014. La perte constatée a été limitée à la valeur des titres soit 400 euros. Au regard du plan d'affaires, aucune dépréciation n'a été constatée sur le compte courant. La contribution au résultat 2025 pour TIPER SOLAIRE 3 est de 0 K€.

AQUA64

La société a démarré son activité en janvier 2018, dégageant un résultat bénéficiaire compte tenu des dividendes distribués par les filiales de cette société. La contribution au résultat 2025 pour AQUA 64 est de 169 K€.

METH'INNOV

L'activité de cette société a commencé sur 2021, la construction du méthaniseur s'étant terminé sur l'exercice 2021. La contribution au résultat 2025 est de 39 K€.

3 D ENERGIES

Le résultat 2025 lié à la mise en équivalence du sous-groupe 3 D ENERGIES est de l'ordre de + 607 K€.

SEUR LA LOGE

Le parc photovoltaïque a été mis en service sur l'exercice clos au 31 décembre 2023. Le résultat 2025 lié à la mise en équivalence est de l'ordre de - 26 K€.

Locations financières

Celles-ci sont retraitées selon la méthode préférentielle prévue par le règlement ANC 2020-01. Cette méthode prévoit le reclassement en immobilisation des biens concernés et la transformation de la location en un emprunt figurant au passif.

Stocks et encours (note 6)

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.
Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée en fin d'exercice. Elle est calculée, pour les nomenclatures d'articles qui n'ont pas fait l'objet de mouvements depuis 3 ans, sur la base d'une appréciation technique. Les encours sont évalués sur la base de la valeur de production calculée à partir du coût externe des entreprises soustraitantes et des coûts internes de matériels et de main d'œuvre.

Stocks et en cours en k€	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Matières premières	20 956	241	20 715	14 400
En cours biens	5 568	-	5 568	5 417
Marchandises	3	-	3	4
TOTAL	**26 527**	**241**	**26 286**	**19 820**

Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

En sa qualité de fournisseur d'électricité, SEOLIS a l'obligation de réaliser ou de faire réaliser des économies d'énergie, qui se matérialisent sous la forme de certificats d'économie d'énergie (CEE). La société SEOLIS comptabilise les certificats d'économie d'énergie selon le « modèle économie d'énergie » prévu par l'ANC 2024-02 du 5 juillet 2024.

SEOLIS s'est engagée dans la nouvelle période (P5) d'obligation d'économie d'énergie (du 01/01/2022 au 31/12/2025) qui représente, pour l'année 2025, une obligation de : - 345 GWh cumac pour les CEE « classique », - 214 GWh cumac pour les CEE « précarité ».

En matière de CEE « classique » et « précarité », les acquisitions de CEE sont supérieures à l'obligation cumulée au 31/12/2025. Il est donc constaté un stock de CEE. Les CEE en stock sont valorisés par la méthode du « FIFO », au cout moyen pondéré de l'année. Ils sont destinés à couvrir les obligations à venir. Au 31/12/2025, le stock de CEE représente :

- 527 GWh de CEE « classique » soit 4 388 K€
- 202 GWh de CEE « précarité » soit 1 715 K€

En sa qualité de fournisseur d'électricité, SELIA a l'obligation depuis l'exercice 2018 de réaliser ou de faire réaliser des économies d'énergie, qui se matérialisent sous la forme de certificats d'économie d'énergie (CEE). La société SELIA comptabilise les certificats d'économie d'énergie selon le « modèle économie d'énergie » prévu par l'ANC 2024-02 du 5 juillet 2024.

Les CEE sont comptabilisées en stock et valorisés à leur coût d'acquisition. Ils sont destinés à couvrir les obligations triennales ou quadriennales de la société. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

SELIA s'est engagée dans la nouvelle période (P5) d'obligation d'économie d'énergie (du 01/01/2022 au 31/12/2025) qui représente, pour l'année 2025, une obligation de :

- 305 GWh cumac pour les CEE « classique », - 189 GWh cumac pour les CEE « précarité ».

En matière de CEE « classique » et « précarité », les acquisitions de CEE sont supérieures à l'obligation cumulée au 31/12/2025. Il est donc constaté un stock de CEE. Les CEE en stock sont valorisés par la méthode du « FIFO », au cout moyen pondéré de l'année. Ils sont destinés à couvrir les obligations à venir. Au 31/12/2025, le stock de CEE représente :

- 876 GWh de CEE « classique » soit 7 347 K€
- 310 GWh de CEE « précarité » soit 2 790 K€

Créances (note 7)

Avances versées

Ces avances concernent les avances faites sur les marchés de l'énergie pour les besoins de couverture des risques. Ces avances sont évaluées à leur valeur nominale.

Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur comptable. Cette provision est calculée client par client en fonction de sa situation de risque et de l'ancienneté de la créance

Les créances clients comprennent en factures à établir une estimation pour 56.5 M€ qui représente en majorité la part d'énergie en compteur consommée par les clients en fin d'exercice mais qui ne leur est pas encore facturée, soit parce que la relève du compteur n'est pas faite, soit parce que le client est facturé une seule fois par an en raison de la mensualisation. Les quantités non facturées sont estimées mois par mois par différence entre les consommations du mois et les ventes déjà facturées du même mois.

Autres Créances

Créances en k€	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Avances et acomptes versés	65 338	-	65 338	105 343
Clients	142 519	5 879	136 640	161 973
CRE. CLIENTS / AV. VERSEES	**207 856**	**5 879**	**201 977**	**267 316**
Créances sociales	2	-	2	1
Créances fiscales	41 210	-	41 210	29 520
Impots différés actifs	9 912	-	9 912	7 792
Comptes courants débiteurs	3 887	180	3 707	3 987
Créances sur cession d'immos	22	-	22	-
Débiteurs divers	12 875	-	12 875	22 966
Capital souscrit appelé non versé	-		-	
AUTRES CREANCES	**67 908**	**180**	**67 728**	**64 268**

Créances en k€	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Avances et acomptes versés	65 338	
Clients	142 519	
Clients - avances	**207 856**	
Créances sociales	2	
Créances fiscales	41 210	
Impots différés actifs	9 912	
Comptes courants débiteurs	3 707	
Créances sur cession d'immos	22	
Débiteurs divers	12 875	
Autres créances	**67 728**	

Créances d'impôts différés actifs

En K€	31/12/25	31/12/24
Impôts différés actifs	9 913	7 792
Impôts différés passif	23	26
Solde Impôts différés	**9 889**	**7 766**

En K€	31/12/25	31/12/24
- Activation des reports déficitaires	1 210	862
- Annulation des provisions réglementées	- 54	- 66
- Différences temporaires	8 734	6 970
Solde net impots différés	**9 889**	**7 766**

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur de marché inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La trésorerie fait l'objet d'une gestion en pool pour SEOLIS et 3 de ses filiales, les placements sont répartis à la clôture en fonction des pourcentages de liquidités de chaque société.

Variation des capitaux propres (note 8)

Capitaux propres	Capital	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31/12/2024	**72 116**	**214 523**	**286 639**	**29 976**
Variation de périmètre			-	
Résultat consolidé de l'exercice		16 513	16 513	1 467
Divers		- 362	- 362	
Subvention d'investissements		3 954	3 954	381
Distribution de dividendes		-	-	
Capitaux propres au 31/12/2025	**72 116**	**234 628**	**306 744**	**31 824**

Provisions pour risques (note 9)

Provisions en k€	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Provisions pour litiges	628	-	-	628
Prov. pour garanties données	-	-	-	-
Prov. pour amendes et pénalités	141	-	-	141
Prov. autres risques	2 589	1 143	1 088	2 644
Prov. pour pensions	16 238	2 796	92	18 941
Prov. pour renouvellement d'immo.	92 640	22 144	18 086	96 698
Autres provision	1 042	698		1 740
TOTAL	**113 277**	**26 780**	**19 266**	**120 791**

Les provisions pour risque sont constituées :

- d'une part, sur un risque de litiges clients lié à la hausse des coûts de l'énergie. Elle a fait l'objet d'une reprise à hauteur de 381 K€ sur l'exercice. Le solde provisionné sur risque client s'élève à 283K€. - d'autre part, sur un risque de perte à terminaison sur les contrats long terme gaz naturel. Dotation de 229 K€ au titre de 2026, 73K€ au titre de 2027 et une reprise de 697 K€ au titre de 2025
- et d'autre part, sur un risque de 717 K€ correspondant à des contrôles en cours avec l'administrations et des contentieux RH.
- à hauteur de 1 075 K€ de risques liés à des dommages incendies couvert par le contrat d'assurance. La provision a été constituée à hauteur du montant de la franchise ou du montant de risque estimé si celui-ci est inférieur au montant de la franchise.
- à hauteur de 983 K€ de risque sur la part acheminement des clients douteux provisionnés par SEOLIS

Provisions pour pensions et obligations

Indemnité de fin de carrière « IFC » et congés préretraite.

Dans le cadre des obligations de la branche, le groupe doit verser lors du départ en retraite, à tout agent ayant plus de 15 ans de service, une indemnité calculée en fonction de son ancienneté, ainsi qu'un congé de préretraite. Le montant des droits acquis par l'ensemble des agents en activité à la fin de l'exercice s'élève à 2 036 K€. Cette somme est calculée selon la méthode actuarielle recommandée par le CNC,

Les principales hypothèses retenues pour ces estimations sont :

- âge de départ à 64 ans salaire national
- de base au 31-12-2025 taux de charges
- moyen de l'exercice
- un taux actuariel de 3.67 % au 31/12/2025 contre 3.1271 % au 31/12/2024

Engagements pris en matière de retraite : droits spécifiques passés « DSP » et futurs « DSF »

Dans le cadre de la réforme des retraites les entreprises du secteur des Industries Electriques et gazières doivent constater leurs engagements de retraite.

L'évaluation de ces engagements de retraite est fortement dépendante des hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation qui sont retenues ainsi qu'aux modifications des régimes de retraite.

Le groupe a choisi d'appliquer la recommandation 2013-R.02 qui permet aux entreprises de provisionner leurs engagements de retraite selon la méthode dite du « corridor ». Celle-ci permet de lisser les effets des écarts actuariels sur la duration des engagements et ainsi de limiter l'effet de la volatilité. En conséquence, malgré la hausse du taux actuariel, le montant des engagements progresse au 31/12/2025.

Les droits ainsi provisionnés avec les hypothèses de taux d'actualisation de 3.89% et 3.67%, de duration de 18 ans pour les DSF, et âge de départ à la retraite à 64 ans sont présentés ci-après :

DSP	31/12/2024	Δ	31/12/2025
Taux d'actualisation : Iboxx AA 15+	3,13%		3,67%
Engagement externalisé	3 374	-163	3 211
Engagement provisionné	1 228	135	1 363
Total couverture	**4 602**	**-28**	**4 574**
Engagement hors bilan	**391**	**-319**	**72**
ENGAGEMENT TOTAL	**4 993**	**-347**	**4 646**
DSF	**31/12/2024**	**Δ**	**31/12/2025**
Taux d'actualisation : Iboxx AA 25+	3,19%		3,89%
Engagement externalisé	8 958	243	9 201
Engagement provisionné	12 901	2 639	15 540
Total couverture	21 859	2 882	24 741
Engagement hors bilan	-3 682	-3 059	-6 741
Engagement retraite total	**18 177**	**-177**	**18 000**
ENGAGEMENT TOTAL	**18 177**	**-177**	**18 000**

Droit du Concédant et Concessions

SEOLIS, GEREDIS et le Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux Sèvres ont signé des conventions de concession d'une durée de 30 ans, portant sur la fourniture et la distribution d'électricité et de 25 ans pour le gaz. Ces conventions

prendront fin le 30 juin 2036 pour SEOLIS et le 30 juin 2037 pour GEREDIS concernant l'électricité et en mai 2037 pour le gaz.

Figurent à l'actif du bilan

- Les immobilisations concédées à titre gratuit à l'origine ou remise en cours de concession évaluées à la valeur d'apport.
- Les renouvellements et les extensions du réseau évalués à la valeur de production. Les
- amortissements qui comprennent :
 - Les amortissements pour ordre qui correspondent à la dépréciation en linéaire du réseau concédé et du réseau renouvelé (ces amortissements n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat).
 - Les amortissements des extensions qui font l'objet d'un amortissement comptable classique par une dotation au compte de résultat.

Figurent au passif du bilan

- En avances conditionnées à hauteur de 479 512 K€ la contrepartie financière de la concession qui correspond au droit du concédant.

- La provision pour renouvellement constituée selon les dispositions du contrat de concession qui est comptabilisée au passif du bilan en provision pour risques et charges.

Déterminée sur la base de la valeur de renouvellement des biens, elle est la traduction comptable d'un plan de renouvellement sur 10 ans élaboré pour restituer au concédant le réseau en état normal de fonctionnement à l'issue de la concession.

Au 31-12-2024, la provision renouvellement s'élevait à	92 640 K€
Cette provision a servi à financer les renouvellements de l'exercice à hauteur de	- 18 086 K€
Cette provision a fait l'objet d'une dotation à hauteur de	22 144 K€
Au 31-12-2025, la provision renouvellement s'élève à	**96 698 K€**

Remises à titre gratuit

Les remises d'ouvrages à titre gratuit correspondent à des travaux effectués par le SIEDS ou les communes qui sont transférés au concessionnaire. Ils représentent un accroissement de la concession qui se traduit par une augmentation de l'actif et du passif de 12 169 K€ au cours de cet l'exercice.

Subventions pour investissements

Depuis l'exercice 2024, les subventions d'investissements sont maintenues en capitaux propres.

Ces subventions comprennent les sommes reçues :

- des pouvoirs publics par l'intermédiaire du SIEDS pour faire face aux missions de services qu'exercent par délégation la société lors de ses travaux,

- au titre des raccordements ENR entrant dans le Schéma S3RenR de la région POITOU CHARENTE. (choix de traitement comptable en subvention) Perçues lors de l'achèvement des travaux, elles sont amorties sur la durée de vie des ouvrages qu'elles financent, c'est-à-dire généralement sur 20 ou 40 ans.

Emprunts et dettes financières (note 10)

Emprunts et dettes financières en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Emprunts auprès des établissements de crédit	93 060	98 199
Dettes financières diverses	149	214
Lignes de crédits	35 092	61 648
TOTAL	**128 301**	**160 060**

en k€	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières	14 298	38 994	39 769	93 060
Dettes financières diverses	149	-	-	149
Lignes de crédits	35 092	-	-	35 092
TOTAL	**49 538**	**38 994**	**39 769**	**128 301**

Dettes fournisseurs et autres dettes (note 11)

Dettes fournisseurs et autres dettes en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	80 976	102 789
Avances et acomptes clients reçus	57 505	59 191
Dettes	**138 481**	**161 980**
Dettes sociales	13 948	13 400
Dettes fiscales	42 569	50 993
Impôts différés passif	23	26
Fournisseurs d'immobilisations	8 798	6 225
Comptes courants créditeurs	2 122	1 423
Dettes diverses	9 898	6 353
Autres dettes	**77 358**	**78 420**

Dettes fournisseurs et autres dettes en k€	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	80 976		
Avances et acomptes reçus	57 505		
Dettes	**138 481**	-	-
Dettes sociales	13 948		
Dettes fiscales	42 569		
Impôts différés passif	23		
Fournisseurs d'immobilisations	8 798		
Comptes courants créditeurs	2 122		
Dettes diverses	9 898	-	
Autres dettes	**77 358**	-	-

Avances et acompte reçus

La société SEOLIS a mis en place un service de mensualisation de la vente de l'électricité. Les clients payent une provision sur leur consommation pendant 10 mois et celle-ci est ensuite régularisée lors de la facture finale. Ces acomptes mensuels net de taxe représentent un montant de 37.9 M€.

Dans les dettes sociales figurent les comptes épargne temps des salariés selon les modalités décrites ci-après :

Compte Epargne Temps « CET »

Un accord d'entreprise permet au salarié de mettre en réserve sur un compte spécifique des jours ou heures de repos non consommés. Ce temps peut être pris l'année suivante ou reporté en fin de carrière. Le montant des droits acquis par l'ensemble des agents titulaire d'un CET, charges comprises, s'élève à la fin de l'exercice à 3 078 K€. Une part de cette somme est calculée selon la méthode actuarielle recommandée par le CNC et représente 481 K€.

Les principales hypothèses retenues pour ces estimations sont :

- âge de départ à 64 ans
- salaire national de base au 31-12-2025 taux
de
- charges moyen de l'exercice 61.77% un taux
- actuariel de 3.67 %

Compte épargne jour retraite « CEJR »

Dans le cadre d'un accord de branche, le groupe a créé un CEJR pour les salariés. Le CEJR est un mécanisme permettent d'acquérir des jours en fonction de la pénibilité des emplois, ces jours devant être pris globalement avant le départ en retraite. Le montant des droits acquis par l'ensemble des agents titulaire d'un CEJR, charges comprises, s'élève à la fin de l'exercice s'élève à 1 068 K€. Une part de cette somme est calculée selon la méthode actuarielle recommandée par le CNC et représente 142 K€.

Les principales hypothèses retenues pour ces estimations sont :

- âge de départ à 64 ans
-
-
-

salaire national de base au 31-12-2025 taux de charges moyen de l'exercice 61.77 un taux actuariel de 3.67 %

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires (note 12)

en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Electricité	363 769	422 305
Production électricité	6 732	6 066
Gaz	22 255	31 049
Eclairage public	3 279	2 544
Production de travaux	32 272	34 870
Prestations de services + produits annexes	473	459
TOTA L CHIFFRE D'AFFAIRES	**428 781**	**497 294**

Charges d'exploitation (note 13)

Charges d'exploitations en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Achats matières 1ères & autres appro.	23 454	17 476
Variation stocks matières 1ères & aut. appro.	- 6 327	- 1 093
Achats de sous-traitance	14 257	14 243
Achats non stockés, Matériel et Fournitures	2 454	2 240
Autres services extérieurs	21 278	12 460
Achats de marchandises	275 997	355 013
Variation stocks de marchandises	0	2
Autres charges externes	13 163	7 356
Impôts, taxes et versements assimilés	5 203	5 603
Rémunération du personnel	20 646	20 331
Charges sociales	10 509	11 866
Participation des salariés	631	787
Dotations amort. et prov. d'exploit.	40 402	38 023
Dotation provision pour risque et charge	3 938	3 523
Valeur comptable des éléments cédés	1 016	
Autres charges d'exploitation	7 985	6 588
TOTAL	**434 606**	**494 415**

Redevance de concession

Les redevances de concession sont issues des contrats passés entre le SIEDS et les sociétés SEOLIS et GEREDIS.

Résultat financier (note 14)

Résultat financier en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Produits des placements	1 288	1 231
Produits de cessions des immobilisations financières		
Reprises de provisions immobilisations financières	100	-
Autres produits financiers	1 702	330
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**3 089**	**1 561**
Intérêts d'emprunts	2 132	2 983
Valeur comptables des immobilisations financières	100	-
Dotations amort. et prov. Financiers	1	-
Autres charges financières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	**2 233**	**2 983**
RESULTAT FINANCIER	**857**	**- 1 422**

Résultat exceptionnel (note 15)

Résultat exceptionnel en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Produits exceptionnels sur op. de gestion	2 122	668
Produits de cession d'éléments d'actifs	-	259
Subventions virées au résultat	-	1 041
Reprises de provisions exceptionnelles	0	0
Autres produits exceptionnels	-	-
Transfert de charges	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	**2 122**	**1 968**
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	330	309
VNC des éléments d'actifs cédés	-	1 186
Dotations de provisions exceptionnelles	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONELLES	**330**	**1 496**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**1 792**	**472**

L'impôt société consolidé (note 16)

Les impôts sociaux de chaque société sont calculés au taux légal applicable à chacune d'elles. Pour les impôts différés en consolidation, un seul taux d'impôt est utilisé à 25% identique à la clôture 2024. Il n'y a ni de taux réduit, ni de taux étranger.
Les impôts différés sont liés à des différences temporaires d'imposition, aux retraitements de méthodes entre comptes sociaux et consolidés.
Sur les filiales déficitaires non membres du groupe fiscal de la société mère, les impôts différés actifs sont constatés si des perspectives bénéficiaires sont prévues à court terme. A ce titre, ils ont été activés sur les filiales de production en démarrage. A l'inverse les déficits des sociétés, TIPER Méthanisation et Tiper solaire 3 n'ont pas été activés.

Au regard des perspectives d'avenir, les déficits n'ont pas été activés ou que partiellement pour les sociétés I-ENR, ENR 2, VMH 1, VMH 11, STATION BIOGNV BRESSANDIERE, STATION BIOGNV THOUARSAIS, STATION BIOGNV PIERRAILLEUSES (base de 4 976 K€ d'impôt soit 1 244 K€ d'économies d'impôt)

Preuve d'impôt

	31/12/2025		
	Base	**Impôt**	**Taux**
Résultat net des entreprises intégrées	**17 775**		
Charge d'IS social	8 636		
Charge d'Impôt Différé	-2 114		
Total impôt sur les bénéfices	**6 522**		
Résultat avant impôt	**24 297**		
Impôt théorique calculé		**6 074**	**25,00%**
+ Charges non déductibles (hors IS et IFA)	191	48	25,00%
+ Base IS taxée au taux réduit (15%)			
+ PVLT taxées au taux réduit (19%)			
+ Résultat des stés transparentes			
- Produits non imposables	-100	-25	25,00%
+ Q.P de frais et ch réintégrée	76	19	25,00%
Transfert base ID / marge sur stock			
Retraitements de conso sans ID			
Bases non activées N-1 utilisées en N			
Sur amortissement	27	7	25,00%
- Q.P résultat SCI fiscalisée chez les Minoritaires			
+Var bases non activées	964	241	25,00%
Base soumise à l'impôt en consolidation	**25 454**	**6 364**	**25,00%**
Transfert IS intégration fiscale			
+ IS Tx réduit (15%+contrib)			
+ IS Tx réduit (19%+ contrib) +VLT			
- Crédits d'impôt et dégrèvements		-85	-0,35%
- Exo contrib 3.3% conservée par la mère			
+/- Ecart / arrondi Taux IS			
Deficit non utilisé			
Ecart / variation Taux ID n // n-1			
Transfert base integration fiscale			
Divers		0	0,00%
Ecart / Taux d'IS retenu // consolidante		243	1,00%
Charge d'impôt effective		**6 522**	**26,84%**

Crédit impôt mécénat

Le groupe bénéficie sur 2025 d'un crédit impôt mécénat de 93 K€.

AUTRES INFORMATIONS Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur entre les sociétés SEOLIS, GEREDIS, SELIA et SEOLIS PROD. Les filiales IEL Exploitation 81 et I-ENR ont rejoint le groupe intégré à compter du 1er janvier 2020, suite à la signature d'un avenant à la convention d'intégration fiscale en octobre 2019.
Les filiales SEOLIS MOBILITE et P24 LA CONTIE ont rejoint le groupe intégré à compter du 1er janvier 2022, suite à la signature d'un avenant à la convention d'intégration fiscale en mars 2022.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires constaté en charge s'élève à :

- Au titre de l'audit légal : 121 897 € pour Groupe Y Audit et 18
- 000 € pour Solaes
 1 920 € au titre des SACC

Garanties

➢ Nantissement de parts de sociétés commerciales par la société SEOLIS PROD auprès du Crédit Mutuel à hauteur de :
 - 2 211 K€ pour VMH 1,
 - 4 940 K€ pour VMH 11.

➢ Cautions de bonne fin conclue avec le Crédit Mutuel par SEOLIS PROD dans le cadre des nouveaux appels à projet :
 - 20 K€ en faveur du MINISTRE CHARGE DE L'ENERGIE pour le projet SOLEIS
 - 138 K€ en faveur de l'Etat pour le projet LIMALONGE

➢ Caution solidaire donnée à P79 sur l'emprunt ARKEA à hauteur de 1 528 K€

➢ Dans le cadre du mécanisme d'accès au marché de l'électricité, la société SEOLIS s'est portée garante des engagements de sa filiale SELIA dans le cadre des contrats d'achat avec ENERCOM (GAPD mère-fille). Cet engagement a une valeur de 25 M€ au 31/12/2025.

➢ SEOLIS s'est portée caution solidaire lors de la souscription d'un emprunt réalisé par SELIA auprès du Crédit Mutuel pour la totalité de l'emprunt. L'engagement total d'emprunt (capital + intérêt) s'élève à 481 K€ au 31/12/2025.

➢ SEOLIS a contractualisé au titre de 2025 des lignes de crédit pour une valeur globale de 110 M€ auprès de 6 banques. En fin d'exercice, ces lignes de crédit sont mobilisées à hauteur de 34.5 M€.

➢ SEOLIS a contractualisé des GAPD pour un montant de 25 M€ pour l'année 2025.

➢ Engagement pris par la société SELIA au titre des achats de gaz (hors contrat ENERCOM) : 4 063 K€ pour 2026 et 2 763 K€ pour 2027.

➢ Caution solidaire donné par la société SEOLIS à la société GEREDIS sur l'emprunt Linky contracté auprès du Crédit Agricole Charente Maritime pour un montant de 34 579 K€.

➢ Cautions de garantie contractées auprès du Crédit Mutuel par SELIA en faveur des différents GRD au titre des contrats d'acheminement pour une valeur de 2 672 K€ dont 2 360 K€ au bénéfice d'ENEDIS.

➢ Dans le groupe I-ENR

Les emprunts contractés pour le financement des installations sont assortis de différentes garanties selon les sociétés et les financements :

- Nantissement des titres des sociétés CDDR 5, MECO 5, ILEO 7, MECOJIT 1, MECOJIT 2, MECOJIT 3.

- Des cautions solidaires au CATP pour les emprunts des sociétés CDDR 3 et CDDR 4 à hauteur de 504 K€.
- Pour l'emprunt souscrit auprès de la BPI pour la toiture du marché Bellevue à Parthenay
 - Engagement de non cession des actions de la société I-ENR gage sans dépossession
 - de biens meubles sur les panneaux photovoltaïques et les onduleurs.
 - Hypothèque en 1er rang sur les conventions de mise à disposition du domaine public à hauteur de 2 annuités de la dette soit 400 K€

 - Cession de créances non notifiée sur les contrats d'achats, de maintenance et délégation des indemnités d'assurance.

➢ La banque CCM s'est portée caution à hauteur de 115 K€ en faveur de l'organisme ORIAS dans le cadre des contrats Zen élec. Autres GAPD reçues, notamment en faveur de GRT GAZ (130 K€), RTE (250K €), TEREGA (100K€).

➢ La banque CCM s'est portée caution de SELIA à hauteur de 115 K€ en faveur de l'organisme ORIAS dans le cadre des contrats Zen élec

➢ A compter de l'exercice 2023, GEREDIS a pris en charge la gestion de ses pertes réseaux pour les années 2026 à 2028. A ce titre elle a contractualisé des engagements d'achats d'énergie au 31/12/2025 pour les valeurs suivantes :

Engagement net au titre des achats des pertes énergie en réseaux				
	2026	2027	2028	**Total**
en €	10 143 604 €	6 351 861 €	3 606 774 €	**20 102 239 €**
en KWH	135 428	99 184	55 632	**290 244**

Parties liées

Les parties liées au sens du règlement N° 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés sont les sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation et le SIEDS.

Pour le SIEDS, toutes les opérations conclues sont en lien avec le contrat de concession et sont donc considérées comme conclues dans des conditions normales de marché.

Effectif

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Cadres	81	71
Employés, techniciens, agents de maitrise	302	278
Agents non statutaires	18	43
Total effectif	**401**	**392**

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

SAEML SEOLIS

336 Avenue de Paris
79025 NIORT Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

GROUPE Y Audit
53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT CEDEX
SAS au capital de 500 000 €
RCS Niort B 377 530 563

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
Ouest-Atlantique

SOLAES AUDIT
34 rue de Penthièvre

75008 PARIS
SAS au capital de 80 000 €
RCS Paris B 481 805 240

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
Paris

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

SAEML SEOLIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la SAEML SEOLIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SAEML SEOLIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « *REGLES ET METHODES COMPTABLES* » au paragraphe « *Changement de réglementation* » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 7 de l'annexe intitulée *« Créances »* détaille les principes retenus en matière de valorisation de l'énergie en compteur. Elle précise que le groupe a recours à des estimations dans le cadre de l'évaluation du chiffre d'affaires. Nos travaux ont consisté à examiner le processus mis en œuvre et les hypothèses retenues par la Direction dans le cadre du calcul de l'énergie en compteur correspondant à l'énergie livrée et non facturée.

- Le paragraphe *« Créances d'impôts différés actifs »* inclus dans la note 7 de l'annexe et la note 16 *« L'impôt société consolidé »* de l'annexe décrivent les modalités de comptabilisation des créances d'impôts différés relatives aux pertes fiscales reportables. Nos travaux ont consisté à examiner les plans de consommation prévisionnels des déficits reportables qui nous ont été communiqués ainsi que les hypothèses retenues par les sociétés concernées.

- Le paragraphe « Droit du Concédant et Concessions » inclus dans la note 9 de l'annexe expose la méthodologie d'évaluation de la provision pour renouvellement. Nos travaux ont porté sur l'appréciation de la méthodologie retenue par le groupe et vérifié sa correcte application.

- Nos travaux ont également porté sur la cohérence et la correcte application de la méthode d'évaluation de la provision pour Droits Spécifiques Futurs (DSF), telle que décrite dans la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés.

- Nos travaux ont également porté sur la cohérence et la correcte application du processus retenu en matière d'évaluation de la créance de CSPE figurant à l'actif du bilan.

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Niort et Paris, le 10 juin 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE Y Audit	SOLAES AUDIT
Pierre FROIDURE	**Michel BROSSEAU**

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Bilan Actif consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	Notes	Valeurs Nettes 2025	Valeurs Nettes 2024
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles		15 453	14 279
dont écart d'acquisition		*1721*	*1721*
Amortissements et provisions		13 127	12 057
dont écart d'acquisition		*1227*	*1174*
Net	1 et 2	**2 326**	**2 221**
Immobilisations corporelles		143 589	134 694
Amortissements et provisions		56 362	51 221
Net	3	**87 227**	**83 474**
Concessions		1 203 979	1 135 260
Amortissements		468 489	442 709
Net	4	**735 490**	**692 552**
Immobilisations financières		35 171	35 348
Amortissements et provisions		271	370
Net	5	**34 899**	**34 978**
Titres mis en équivalence		15 125	14 662
Total de l'Actif Immobilisé		**875 066**	**827 887**
ACTIF CIRCULANT			
Stock et en-cours	6	26 286	19 820
Créances clients et avances versées	7	201 977	267 316
Autres créances	7	67 728	64 268
Compte de régularisation		3 014	2 272
Valeurs mobilières de placement		42 800	32 208
Disponibilités & Instruments de trésorerie		71 193	89 732
Total de l'Actif Circulant		**412 998**	**475 616**
Activités cédées actif			
TOTAL DE L'ACTIF		**1 288 065**	**1 303 502**

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Bilan Passif consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	Notes	Valeurs Nettes 2025	Valeurs Nettes 2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital		72 116	72 116
Primes			
Réserves		190 421	167 932
Ecart de conversion			
Résultat net		16 513	23 420
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement		27 694	23 171
Total des Capitaux Propres Part du Groupe		**306 744**	**286 639**
Intérêts minoritaires		31 824	29 976
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	8	**338 568**	**316 616**
Autres Fonds Propres			
Droit du Concédant		479 512	468 718
Provisions	9	120 791	113 278
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	10	128 301	160 060
Concours bancaires - Instru. Financiers passifs			
Dettes fournisseurs et avances reçues	11	138 481	161 980
Autres dettes	11	77 358	78 419
Compte de régularisation		5 054	4 432
TOTAL DU PASSIF		**1 288 065**	**1 303 502**

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Compte de résultat consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	Notes	2025	2024 ANC 2022-06	2024
Produits d'exploitation		**456 254**	**533 747**	**532 456**
Chiffre d'affaires	12	428 781	497 294	497 294
Subvention d'investissements		1 090	1 041	
Produits de cession des immobilisations cédées		47	249	
Autres produits d'exploitation		26 336	35 162	35 162
Charges d'exploitation	13	**434 606**	**495 592**	**494 415**
Achats et variation de stock		344 277	407 696	407 696
Impôts, taxes et versements assimilés		5 203	5 603	5 603
Charges de personnel		31 786	32 983	32 983
Dotations aux amortissements		44 340	41 546	41 546
Valeur comptable des immobilisations cédées		1 016	1 177	
Autres charges d'exploitation		7 985	6 588	6 588
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORT ECART D'ACQUISITION		**21 648**	**38 155**	**38 041**
Dotations aux amortissement écart d'acquisition		53	53	53
RESULTAT D'EXPLOITATION APRES AMORT ECART D'ACQUISITION		**21 595**	**38 102**	**37 988**
Produits financiers		3 089	1 561	1 561
Charges financières		2 233	2 983	2 983
RESULTAT FINANCIER	14	**857**	**- 1 422**	**- 1 422**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	**1 792**	**358**	**472**
Impôts sur les bénéfices	16	8 636	10 262	10 262
Impôts différés	16	- 2 114	310	310
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		**17 722**	**26 466**	**26 466**
Quote-part dans les résultats des sociétés ME		258	- 843	- 843
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**17 980**	**25 623**	**25 623**
Intérêts minoritaires		1 467	2 203	2 203
RESULTAT GROUPE		**16 513**	**23 420**	**23 420**

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Tableau de flux de trésorerie Consolidé Groupe SEOLIS

En Ke	2 025	2 024
Résultat net	**16 513**	**23 420**
Minoritaire - mise en équivalence	1 209	3 046
Dotations aux amortissements et provisions	39 930	35 917
Variations Impôts différés	- 2 114	310
Plus et moins values de cession	1 069	927
Subventions virées au résultat	- 1 090	- 1 041
Capacité d'autofinancement	**55 517**	**62 579**
Variation du BFR lié à l'activté	**29 800**	**22 174**
Flux de trésorerie générés par l'activité	**85 317**	**84 754**
Acquisition d'immobilisations	- 61 892	- 67 336
Augmentation de la concession à titre gratuit	- 12 169	- 14 704
Cession d'immobilisations	299	10 487
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**- 73 761**	**- 71 553**
Variation des dépôts et autres dettes		
Augmentaton du droit du concédant	12 169	14 704
Encaissement provenant d'emprunts	7 946	17 483
Remboursements d'emprunts	- 13 062	- 9 705
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**7 054**	**22 482**
Variation de trésorerie	**18 610**	**35 683**

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – 31 décembre 2025

FAITS SIGNIFICATIFS

- SEOLIS

Le chiffre d'affaires de l'exercice est en recul de l'ordre de 32 M€ par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette évolution prend essentiellement son origine au niveau du chiffre d'affaires de fourniture d'électricité hors acheminement (-38 M€), du fait principalement des évolutions des tarifs réglementés de vente d'électricité intervenues en février et juillet 2025.

Le chiffre d'affaires relatif à la revente sur le marché de l'énergie achetée par SEOLIS dans le cadre de contrats en obligation d'achat progresse quant à lui de +6 M€ pour s'établir à 34 M€ à la clôture de l'exercice. Cette évolution est essentiellement portée par une progression sensible du volume vendu (+27% par rapport à 2024).

Enfin, dans le cadre du mécanisme d'accès au marché de l'électricité et des contrats d'achats, SEOLIS a contractualisé pour le compte de sa filiale SELIA :

- o des lignes de crédit pour une valeur globale de 110 M€, mobilisées à hauteur de 34,5 M€ au 31/12/2025.
- o des GAPD pour un montant de 25 M€ à échéance au 31/12/2025.

Le coût de ces engagements est refacturé et in fine intégralement supporté par SELIA.

- SELIA

Dans la continuité de l'exercice précédent, l'évolution à la baisse des prix de l'énergie en 2025 a impacté le chiffre d'affaires de -17% et le coût d'achat de l'énergie de -20%.

Afin de poursuivre son développement pour les exercices futurs, SELIA a engagé des enveloppes budgétaires destinées à conquérir de nouveaux clients, fidéliser ses clients en portefeuille et développer son réseau d'apporteurs d'affaires. L'exercice 2025 a également été marqué par une forte diminution de la trésorerie mobilisée dans le cadre du contrat d'approvisionnement et sourcing en énergie auprès d'Enercom. Cette évolution, de près de -40 M€ par rapport à 2024, s'explique principalement par une régularisation réalisée par l'opérateur et ayant permis une re-ventilation du besoin de trésorerie entre la communauté d'acheteurs. Cette opération a donné lieu à la perception d'une indemnité, comme évoqué dans la note sur le compte de résultat.

- GEREDIS

La société GEREDIS a finalisé au cours de l'exercice la 1ère phase de déploiement des compteurs Linky, ce qui représente 127 911 compteurs (soit un avancement de 76%) et 6 933 concentrateurs (avancement : 77%). En août 2025, la société a engagé une nouvelle phase de déploiement dite « de saturation » avec pour objectif d'atteindre l'objectif de la CRE (90% de Linky fin 2027).

Dans le prolongement de l'exercice précédent, le coût d'achat des pertes a baissé de près de 23% par rapport à 2024 compte tenu de la baisse des prix de l'électricité. Ce coût est pris en charge par le dispositif Fond de Péréquation de l'électricité (FPE)

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Fonds de Péréquation de l'Electricité : FPE

Conformément à la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), GEREDIS a perçu un produit de 22 449 K€ correspondant à la somme du FPE prévisionnel de l'année 2024, de la dotation prévisionnelle due au projet de comptage évolué, et du CRCP du FPE 2024 (Compte de Régularisation des Charges et des Produits).

Depuis l'exercice 2022, GEREDIS estime en fin d'exercice, au vu des comptes définitifs, le CRCP au titre de l'exercice en cours qui sera reçu ou à reverser sur l'exercice suivant, et constate dans les comptes à la date de clôture un produit à recevoir ou une charge à payer.
Au titre de l'exercice 2025, il est constaté une régularisation de CRCP en produit à recevoir à hauteur de 4 596 K€

Prises de Participation

L'exercice de la société SEOLIS PROD a été marqué par l'acquisition d'une part sociale dans la participation de la société 3D ENERGIES. Le pourcentage de détention reste inchangé.

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe SEOLIS sont établis suivant la règlementation applicable en France, règlement N° 2024-05 du 03 octobre 2024 relatif aux comptes consolidés, homologué par l'arrêté du 20 décembre 2024 publié au Journal Officiel du 24 décembre 2024.

Changement de réglementation

1. Le règlement ANC 2024-05, homologué le 24 décembre 2024, modifiant le règlement ANC 2020-01 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 :

– supprime la ligne « Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence », placée en dessous de l'agrégat « Résultat net des entités intégrées », pour la remplacer par la ligne « Résultat net lié aux entités mises en équivalence » qui inclut :
- o la quote-part de l'entité détentrice des titres dans les résultats des entités mises en équivalence,
- o les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés à ces entités,
- o les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés à ces entités.

– et prévoit que les écarts d'acquisition négatifs figurent désormais sur une ligne distincte « dont Écarts d'acquisition négatifs » au sein de la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation ». Par ailleurs, le compte de résultat consolidé comporte désormais une ligne spécifique intitulée « Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées ».

La première application de ces dispositions n'a pas d'incidence sur la présentation du compte de résultat consolidé, le Groupe n'a pas d'écart d'acquisition négatif

2. Le règlement ANC 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le PCG et s'applique à compter du 1er janvier 2025.

Ce nouveau règlement entraîne des impacts significatifs, notamment :

– la redéfinition du résultat exceptionnel (PCG art. 513-5), en l'absence de définition dans le règlement ANC 2020-01
– la suppression de la technique des transferts de charges ;
– le reclassement de la charge d'amortissement des frais d'émission d'emprunt dans le résultat financier.

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, sont comptabilisés en exceptionnel uniquement les charges et produits directement liés à un évènement majeur et inhabituel :
- Un évènement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- Un évènement inhabituel est un évènement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
- Un évènement est présumé inhabituel lorsqu'un même évènement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

La nouvelle définition du résultat exceptionnel entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Le résultat de cession s'élevait à - 928 K€ au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Autres produits d'exploitation » pour 47 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées au poste « Autres charges d'exploitation » pour – 1 016 K€, soit un résultat de cession de – 969 K€.

Subvention d'investissement

Au 31 décembre 2024, les subventions d'investissement virées au résultat étaient comptabilisées en résultat exceptionnel pour 1 041 K€.

Au 31 décembre 2025, les subventions d'investissement virées au résultat figurent au poste « Autres produits d'exploitation » pour 1 090 K€

Périmètre de consolidation

A la clôture de l'exercice 2025, le groupe SEOLIS est constitué de 32 sociétés dont la liste est présentée dans le tableau ci-après, sachant que la SEM 3D Energie détient 7 sous filiales. Les sociétés détenues à moins de 15% ou n'ayant pas d'activité ne sont pas intégrées dans le périmètre.

Le périmètre était composé de 31 sociétés en 2024, la société ci-dessous a intégré le périmètre consolidé en 2025 :

- LIMA

Date de clôture et durée d'exercice

Toutes les sociétés ont la même date de clôture, le 31 décembre.
La durée de l'exercice est de 12 mois sauf pour les sociétés qui ont été acquises ou ont démarré leur activité dans l'exercice.

La société METH'INNOV clôture son exercice social au 30 juin 2025 et une situation comptable de 6 mois a été établie au 31 décembre 2025. Par conséquent le résultat intégré au 31 décembre 2025 comprend 12 mois d'activité.

Modalités de consolidation

Les méthodes et les pourcentages de détention sont indiqués dans le tableau joint.
La méthode d'intégration globale s'applique de plein droit aux sociétés détenues à plus de 50% et étant en activité
Les sociétés détenues à moins de 50% sont mise en équivalence.

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Liste des sociétés du groupe SEOLIS

GROUPE SEOLIS 2025				
SOCIETES	Méthode	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Adresse du siège social
SEOLIS	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
GEREDIS	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SELIA	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SEOLIS MOBILITES	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
STATION BioGNV Bressandière	Intégration globale	70	63,30	79000 Niort
STATION BioGNV Thouarsais	Intégration globale	70	63,30	79000 Niort
SEOLIS PROD	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
TIPER METHANISATION	Mise en équivalence	32,71	29,58	79100 Louzy
TIPER SOLAIRE 3	Mise en équivalence	40	36,17	79000 Niort
AQUA64	Mise en équivalence	39	35,27	82370 Corbarieu
METH'INNOV	Mise en équivalence	32	28,94	17330 Lozay
SEM 3 D ENERGIE	Mise en équivalence	40	36,17	79000 Niort
VMH 1	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
VMH 11	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SEUR LA LOGE	Mise en équivalence	31	28,03	79000 Niort
CIEL D'OUEST (ex IEL EXPLOITATION 81)	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
P79 Melleran	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
STATION BIOGNV Pierrailleuses	Intégration globale	70	63,30	79000 Niort
I-ENR	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
CDDR 3	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
CDDR 4	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
CDDR 5	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECO 5	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
ILEO 7	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
ENR 1	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
ENR 2	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECOJIT 1	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECOJIT 2	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
MECOJIT 3	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
SCH III	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
LIMA	Intégration globale	100	90,43	79000 Niort
ODEUS	Intégration globale	60	54,26	79000 Niort

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Comptes et opérations réciproques

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées par l'intégration globale ont été éliminés.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'opération militaire americano - israélienne initiée à l'encontre de l'Iran le 28 février 2026 et, plus généralement depuis, les conflits affectant l'ensemble du Moyen-Orient constituent un évènement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2025, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle.

Cette situation est toutefois susceptible d'entraîner des impacts significatifs à venir pour toutes les activités, et notamment pour celles opérant sur le marché de l'énergie et des matières premières dont les cours subissent d'importantes variations. A la date de rédaction du présent rapport, il est d'ores et déjà constaté des hausses importantes sur les cours du marché de l'énergie. Les aléas du marché de l'énergie n'étant toutefois pas prévisibles, les impacts financiers sur le Groupe SEOLIS ne peuvent pas être estimés à ce jour.

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations mises en concession pour une valeur nette de 735 M€. Les informations concernant les concessions sont détaillées au point Droit du concédant.

Les coûts des immobilisations produites en interne comprennent le coût externe des entreprises sous-traitantes et les coûts internes de matériels et de main d'œuvre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire

Ecarts d'acquisition (note 1)

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la situation nette retraitée de celle-ci au bilan d'ouverture du premier exercice consolidé.

L'écart généré par le groupe I-ENR est amorti sur la durée des contrats d'obligation d'achats restant à courir.

Ecarts d'acquisition positifs en Ke	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
A Nouveau	1721	1174	547
Augmentations	0	53	-53
Diminutions	0	0	
TOTAL	**1 721**	**1 227**	**494**

Compte tenu de la mise en service des centrales photovoltaïques en 2021, l'écart généré en 2020 par la société IEL EXPLOITATION 81 a été amorti à compter du 01 janvier 2021 sur 20 ans correspondant à la durée des contrats d'obligation d'achats.

Les sociétés ayant rejoint le périmètre de consolidation en 2025, n'ont pas généré d'écarts d'acquisition.

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Immobilisations incorporelles (note 2):

Les principales durées de vie retenues sont :

Logiciel : 1 à 5 ans
Frais d'études : 1 an

Immobilisations incorporelles en k€	Valeurs Brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	13 205	11 900	1 305	1 675
Avances et acomptes	527	-	527	-
TOTAL	**13 732**	**11 900**	**1 832**	**1 675**

Variations en k€	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31 décembre N-1	12 558	10 883	1 675
Augmentations	1 175	1 017	157
Virement de poste à poste	-	-	-
Diminutions	-	-	-
31 décembre N	**13 732**	**11 900**	**1 832**

Immobilisations corporelles (note 3-4)

Les principales durées de vie retenues sont :

Réseaux d'électricité et de gaz : de 20 à 50 ans selon les composants du réseau.
Constructions et agencements : 15 à 50 ans.
Matériel, outillage, mobilier : 2 à 10 ans.

Immobilisations corporelles en k€	Valeurs Brutes	Amort.	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Terrains	2 483	374	2 109	1 949
Constructions	28 317	9 910	18 407	19 271
Installations tech, mat et outillages ind.	71 731	31 210	40 521	39 456
Autres immobilisations corporelles	19 324	14 868	4 456	5 927
Immobilisations corporelles en cours	21 734	-	21 734	16 870
Immobilisations corporelles	**143 589**	**56 363**	**87 227**	**83 474**
Concession initiale	446 247	335 598	110 649	120 127
Réseau 1er établissement	314 807	58 756	256 051	223 831
Réseau Renouvellement	245 869	46 154	199 715	187 708
Réseau à titre gracieux	197 055	27 981	169 074	160 885
Concession	**1 203 979**	**468 489**	**735 490**	**692 552**
TOTAL	**1 347 568**	**524 852**	**822 717**	**776 026**

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Immobilisations corporelles en k€	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes
31 décembre N-1	134 694	51 221	83 474
Augmentations	7 845	4 553	3 292
Variation périmètre	-	-	-
Diminutions	- 1 050	- 588	- 461
31 décembre N	**143 589**	**56 363**	**87 227**

Concession en k€	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes
31 décembre N-1	1 135 260	442 709	692 552
Augmentations	71 528	27 453	44 075
Diminutions	2 809	1 673	1 136
31 décembre N	**1 203 979**	**468 489**	**735 491**

Participations, autres titres immobilisés (note 5)

La valeur brute des titres est constituée par le coût de souscription ou d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières en k€	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Titres de participations	25 330	271	25 059	25 061
Créances ratt. à des part sctes non consolidées	581	-	581	560
Créances ratt. à des part sctes mises en équivalence	1 722	-	1 722	1 735
Autres titres immobilisés	2 028	-	2 028	2 008
Prêts	29	-	29	40
Dépôts et cautionnement	5 481	-	5 481	5 575
TOTAL	**35 171**	**271**	**34 899**	**34 978**

variations en k€	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
31 décembre N-1	35 348	370	34 978
Augmentations	177	1	176
Diminutions ou variation de périmétres	354	100	254
31 décembre N	**35 171**	**271**	**34 899**

Les immobilisations comprennent un cautionnement fait dans le cadre de l'achat d'ARENH pour 3 577 K€.

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Sociétés mises en équivalence

TIPER METHANISATION ET CAPTER METHANISATION

La restructuration financière des deux sociétés a été opérée en 2016 avec des abandons de comptes courants et l'apport de nouveaux concours financiers. En 2017, des prises de participations complémentaires de 1 100 K€ pour Tiper Méthanisation et 250 K€ pour Capter ont été réalisées par incorporation de créances rattachées aux participations.

Au regard des projections d'activité, des dépréciations ont été réalisées à hauteur des compléments de participation pour maintenir la couverture du risque à 100% au 31/12/2017. Aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au 31/12/2025.
La contribution au résultat 2025 pour TIPER METHANISATION est de - 556 K€.

TIPER SOLAIRE 3

La société a démarré son activité en décembre 2014. La perte constatée a été limitée à la valeur des titres soit 400 euros. Au regard du plan d'affaires, aucune dépréciation n'a été constatée sur le compte courant. La contribution au résultat 2025 pour TIPER SOLAIRE 3 est de 0 K€.

AQUA64

La société a démarré son activité en janvier 2018, dégageant un résultat bénéficiaire compte tenu des dividendes distribués par les filiales de cette société. La contribution au résultat 2025 pour AQUA 64 est de 169 K€.

METH'INNOV

L'activité de cette société a commencé sur 2021, la construction du méthaniseur s'étant terminé sur l'exercice 2021. La contribution au résultat 2025 est de 39 K€.

3 D ENERGIES

Le résultat 2025 lié à la mise en équivalence du sous-groupe 3 D ENERGIES est de l'ordre de + 607 K€.

SEUR LA LOGE

Le parc photovoltaïque a été mis en service sur l'exercice clos au 31 décembre 2023. Le résultat 2025 lié à la mise en équivalence est de l'ordre de - 26 K€.

Locations financières

Celles-ci sont retraitées selon la méthode préférentielle prévue par le règlement ANC 2020-01. Cette méthode prévoit le reclassement en immobilisation des biens concernés et la transformation de la location en un emprunt figurant au passif.

Stocks et encours (note 6)

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.
Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée en fin d'exercice. Elle est calculée, pour les nomenclatures d'articles qui n'ont pas fait l'objet de mouvements depuis 3 ans, sur la base d'une appréciation technique.
Les encours sont évalués sur la base de la valeur de production calculée à partir du coût externe des entreprises sous-traitantes et des coûts internes de matériels et de main d'œuvre.

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Stocks et en cours en k€	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Matières premières	20 956	241	20 715	14 400
En cours biens	5 568	-	5 568	5 417
Marchandises	3	-	3	4
TOTAL	**26 527**	**241**	**26 286**	**19 820**

Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

En sa qualité de fournisseur d'électricité, SEOLIS a l'obligation de réaliser ou de faire réaliser des économies d'énergie, qui se matérialisent sous la forme de certificats d'économie d'énergie (CEE). La société SEOLIS comptabilise les certificats d'économie d'énergie selon le « modèle économie d'énergie » prévu par l'ANC 2024-02 du 5 juillet 2024.

SEOLIS s'est engagée dans la nouvelle période (P5) d'obligation d'économie d'énergie (du 01/01/2022 au 31/12/2025) qui représente, pour l'année 2025, une obligation de :

- 345 GWh cumac pour les CEE « classique »,
- 214 GWh cumac pour les CEE « précarité ».

En matière de CEE « classique » et « précarité », les acquisitions de CEE sont supérieures à l'obligation cumulée au 31/12/2025. Il est donc constaté un stock de CEE. Les CEE en stock sont valorisés par la méthode du « FIFO », au cout moyen pondéré de l'année. Ils sont destinés à couvrir les obligations à venir. Au 31/12/2025, le stock de CEE représente :

- 527 GWh de CEE « classique » soit 4 388 K€
- 202 GWh de CEE « précarité » soit 1 715 K€

En sa qualité de fournisseur d'électricité, SELIA a l'obligation depuis l'exercice 2018 de réaliser ou de faire réaliser des économies d'énergie, qui se matérialisent sous la forme de certificats d'économie d'énergie (CEE). La société SELIA comptabilise les certificats d'économie d'énergie selon le « modèle économie d'énergie » prévu par l'ANC 2024-02 du 5 juillet 2024.

Les CEE sont comptabilisées en stock et valorisés à leur coût d'acquisition. Ils sont destinés à couvrir les obligations triennales ou quadriennales de la société. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

SELIA s'est engagée dans la nouvelle période (P5) d'obligation d'économie d'énergie (du 01/01/2022 au 31/12/2025) qui représente, pour l'année 2025, une obligation de :

- 305 GWh cumac pour les CEE « classique »,
- 189 GWh cumac pour les CEE « précarité ».

En matière de CEE « classique » et « précarité », les acquisitions de CEE sont supérieures à l'obligation cumulée au 31/12/2025. Il est donc constaté un stock de CEE. Les CEE en stock sont valorisés par la méthode du « FIFO », au cout moyen pondéré de l'année. Ils sont destinés à couvrir les obligations à venir. Au 31/12/2025, le stock de CEE représente :

- 876 GWh de CEE « classique » soit 7 347 K€
- 310 GWh de CEE « précarité » soit 2 790 K€

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Créances (note 7)

Avances versées

Ces avances concernent les avances faites sur les marchés de l'énergie pour les besoins de couverture des risques. Ces avances sont évaluées à leur valeur nominale.

Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur comptable. Cette provision est calculée client par client en fonction de sa situation de risque et de l'ancienneté de la créance

Les créances clients comprennent en factures à établir une estimation pour 56.5 M€ qui représente en majorité la part d'énergie en compteur consommée par les clients en fin d'exercice mais qui ne leur est pas encore facturée, soit parce que la relève du compteur n'est pas faite, soit parce que le client est facturé une seule fois par an en raison de la mensualisation. Les quantités non facturées sont estimées mois par mois par différence entre les consommations du mois et les ventes déjà facturées du même mois.

Autres Créances

Créances en k€	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Avances et acomptes versés	65 338	-	65 338	105 343
Clients	142 519	5 879	136 640	161 973
CRE. CLIENTS / AV. VERSEES	**207 856**	**5 879**	**201 977**	**267 316**
Créances sociales	2	-	2	1
Créances fiscales	41 210	-	41 210	29 520
Impots différés actifs	9 912	-	9 912	7 792
Comptes courants débiteurs	3 887	180	3 707	3 987
Créances sur cession d'immos	22	-	22	-
Débiteurs divers	12 875	-	12 875	22 966
Capital souscrit appelé non versé	-		-	
AUTRES CREANCES	**67 908**	**180**	**67 728**	**64 268**

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Créances en k€	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Avances et acomptes versés	65 338	
Clients	142 519	
Clients - avances	**207 856**	
Créances sociales	2	
Créances fiscales	41 210	
Impots différés actifs	9 912	
Comptes courants débiteurs	3 707	
Créances sur cession d'immos	22	
Débiteurs divers	12 875	
Autres créances	**67 728**	

Créances d'impôts différés actifs

En K€	31/12/25	31/12/24
Impôts différés actifs	9 913	7 792
Impôts différés passif	23	26
Solde Impôts différés	**9 889**	**7 766**

En K€	31/12/25	31/12/24
- Activation des reports déficitaires	1 210	862
- Annulation des provisions réglementées	- 54	- 66
- Différences temporaires	8 734	6 970
Solde net impots différés	**9 889**	**7 766**

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur de marché inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La trésorerie fait l'objet d'une gestion en pool pour SEOLIS et 3 de ses filiales, les placements sont répartis à la clôture en fonction des pourcentages de liquidités de chaque société.

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Variation des capitaux propres (note 8)

Capitaux propres	Capital	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31/12/2024	**72 116**	**214 523**	**286 639**	**29 976**
Variation de périmètre			-	
Résultat consolidé de l'exercice		16 513	16 513	1 467
Divers		- 362	- 362	
Subvention d'investissements		3 954	3 954	381
Distribution de dividendes		-	-	
Capitaux propres au 31/12/2025	**72 116**	**234 628**	**306 744**	**31 824**

Provisions pour risques (note 9)

Provisions en k€	A nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Provisions pour litiges	628	-	-	628
Prov. pour garanties données	-	-	-	-
Prov. pour amendes et pénalités	141	-	-	141
Prov. autres risques	2 589	1 143	1 088	2 644
Prov. pour pensions	16 238	2 796	92	18 941
Prov. pour renouvellement d'immo.	92 640	22 144	18 086	96 698
Autres provision	1 042	698		1 740
TOTAL	**113 277**	**26 780**	**19 266**	**120 791**

Les provisions pour risque sont constituées :

- d'une part, sur un risque de litiges clients lié à la hausse des coûts de l'énergie. Elle a fait l'objet d'une reprise à hauteur de 381 K€ sur l'exercice. Le solde provisionné sur risque client s'élève à 283K€.
- d'autre part, sur un risque de perte à terminaison sur les contrats long terme gaz naturel. Dotation de 229 K€ au titre de 2026, 73K€ au titre de 2027 et une reprise de 697 K€ au titre de 2025
- et d'autre part, sur un risque de 717 K€ correspondant à des contrôles en cours avec l'administrations et des contentieux RH.
- à hauteur de 1 075 K€ de risques liés à des dommages incendies couvert par le contrat d'assurance. La provision a été constituée à hauteur du montant de la franchise ou du montant de risque estimé si celui-ci est inférieur au montant de la franchise.
- à hauteur de 983 K€ de risque sur la part acheminement des clients douteux provisionnés par SEOLIS

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Provisions pour pensions et obligations

Indemnité de fin de carrière « IFC » et congés préretraite.

Dans le cadre des obligations de la branche, le groupe doit verser lors du départ en retraite, à tout agent ayant plus de 15 ans de service, une indemnité calculée en fonction de son ancienneté, ainsi qu'un congé de préretraite. Le montant des droits acquis par l'ensemble des agents en activité à la fin de l'exercice s'élève à 2 036 K€. Cette somme est calculée selon la méthode actuarielle recommandée par le CNC,

Les principales hypothèses retenues pour ces estimations sont :

- âge de départ à 64 ans
- salaire national de base au 31-12-2025
- taux de charges moyen de l'exercice
- un taux actuariel de 3.67 % au 31/12/2025 contre 3.1271 % au 31/12/2024

Engagements pris en matière de retraite : droits spécifiques passés « DSP » et futurs « DSF »

Dans le cadre de la réforme des retraites les entreprises du secteur des Industries Electriques et gazières doivent constater leurs engagements de retraite.

L'évaluation de ces engagements de retraite est fortement dépendante des hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation qui sont retenues ainsi qu'aux modifications des régimes de retraite.

Le groupe a choisi d'appliquer la recommandation 2013-R.02 qui permet aux entreprises de provisionner leurs engagements de retraite selon la méthode dite du « corridor ». Celle-ci permet de lisser les effets des écarts actuariels sur la duration des engagements et ainsi de limiter l'effet de la volatilité. En conséquence, malgré la hausse du taux actuariel, le montant des engagements progresse au 31/12/2025.

Les droits ainsi provisionnés avec les hypothèses de taux d'actualisation de 3.89% et 3.67%, de duration de 18 ans pour les DSF, et âge de départ à la retraite à 64 ans sont présentés ci-après :

DSP	31/12/2024	Δ	31/12/2025
Taux d'actualisation : Iboxx AA 15+	3,13%		3,67%
Engagement externalisé	3 374	-163	3 211
Engagement provisionné	1 228	135	1 363
Total couverture	**4 602**	**-28**	**4 574**
Engagement hors bilan	**391**	**-319**	**72**
ENGAGEMENT TOTAL	**4 993**	**-347**	**4 646**
DSF	**31/12/2024**	**Δ**	**31/12/2025**
Taux d'actualisation : Iboxx AA 25+	3,19%		3,89%
Engagement externalisé	8 958	243	9 201
Engagement provisionné	12 901	2 639	15 540
Total couverture	21 859	2 882	24 741
Engagement hors bilan	-3 682	-3 059	-6 741
Engagement retraite total	**18 177**	**-177**	**18 000**
ENGAGEMENT TOTAL	**18 177**	**-177**	**18 000**

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Droit du Concédant et Concessions

SEOLIS, GEREDIS et le Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux Sèvres ont signé des conventions de concession d'une durée de 30 ans, portant sur la fourniture et la distribution d'électricité et de 25 ans pour le gaz. Ces conventions prendront fin le 30 juin 2036 pour SEOLIS et le 30 juin 2037 pour GEREDIS concernant l'électricité et en mai 2037 pour le gaz.

Figurent à l'actif du bilan

- Les immobilisations concédées à titre gratuit à l'origine ou remise en cours de concession évaluées à la valeur d'apport.
- Les renouvellements et les extensions du réseau évalués à la valeur de production.
- Les amortissements qui comprennent :
 - Les amortissements pour ordre qui correspondent à la dépréciation en linéaire du réseau concédé et du réseau renouvelé (ces amortissements n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat).
 - Les amortissements des extensions qui font l'objet d'un amortissement comptable classique par une dotation au compte de résultat.

Figurent au passif du bilan

- En avances conditionnées à hauteur de 479 512 K€ la contrepartie financière de la concession qui correspond au droit du concédant.

- La provision pour renouvellement constituée selon les dispositions du contrat de concession qui est comptabilisée au passif du bilan en provision pour risques et charges.
Déterminée sur la base de la valeur de renouvellement des biens, elle est la traduction comptable d'un plan de renouvellement sur 10 ans élaboré pour restituer au concédant le réseau en état normal de fonctionnement à l'issue de la concession.

Au 31-12-2024, la provision renouvellement s'élevait à	92 640 K€
Cette provision a servi à financer les renouvellements de l'exercice à hauteur de	- 18 086 K€
Cette provision a fait l'objet d'une dotation à hauteur de	22 144 K€
Au 31-12-2025, la provision renouvellement s'élève à	**96 698 K€**

Remises à titre gratuit

Les remises d'ouvrages à titre gratuit correspondent à des travaux effectués par le SIEDS ou les communes qui sont transférés au concessionnaire. Ils représentent un accroissement de la concession qui se traduit par une augmentation de l'actif et du passif de 12 169 K€ au cours de cet l'exercice.

Subventions pour investissements

Depuis l'exercice 2024, les subventions d'investissements sont maintenues en capitaux propres.

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Ces subventions comprennent les sommes reçues :
- des pouvoirs publics par l'intermédiaire du SIEDS pour faire face aux missions de services qu'exercent par délégation la société lors de ses travaux,
- au titre des raccordements ENR entrant dans le Schéma S3RenR de la région POITOU CHARENTE. (choix de traitement comptable en subvention) Perçues lors de l'achèvement des travaux, elles sont amorties sur la durée de vie des ouvrages qu'elles financent, c'est-à-dire généralement sur 20 ou 40 ans.

Emprunts et dettes financières (note 10)

Emprunts et dettes financières en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Emprunts auprès des établissements de crédit	93 060	98 199
Dettes financières diverses	149	214
Lignes de crédits	35 092	61 648
TOTAL	**128 301**	**160 060**

en k€	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières	14 298	38 994	39 769	93 060
Dettes financières diverses	149	-	-	149
Lignes de crédits	35 092	-	-	35 092
TOTAL	**49 538**	**38 994**	**39 769**	**128 301**

Dettes fournisseurs et autres dettes (note 11)

Dettes fournisseurs et autres dettes en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	80 976	102 789
Avances et acomptes clients reçus	57 505	59 191
Dettes	**138 481**	**161 980**
Dettes sociales	13 948	13 400
Dettes fiscales	42 569	50 993
Impôts différés passif	23	26
Fournisseurs d'immobilisations	8 798	6 225
Comptes courants créditeurs	2 122	1 423
Dettes diverses	9 898	6 353
Autres dettes	**77 358**	**78 420**

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Dettes fournisseurs et autres dettes en k€	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	80 976		
Avances et acomptes reçus	57 505		
Dettes	**138 481**	-	-
Dettes sociales	13 948		
Dettes fiscales	42 569		
Impôts différés passif	23		
Fournisseurs d'immobilisations	8 798		
Comptes courants créditeurs	2 122		
Dettes diverses	9 898	-	
Autres dettes	**77 358**	-	-

Avances et acompte reçus

La société SEOLIS a mis en place un service de mensualisation de la vente de l'électricité. Les clients payent une provision sur leur consommation pendant 10 mois et celle-ci est ensuite régularisée lors de la facture finale. Ces acomptes mensuels net de taxe représentent un montant de 37.9 M€.

Dans les dettes sociales figurent les comptes épargne temps des salariés selon les modalités décrites ci-après :

Compte Epargne Temps « CET »

Un accord d'entreprise permet au salarié de mettre en réserve sur un compte spécifique des jours ou heures de repos non consommés. Ce temps peut être pris l'année suivante ou reporté en fin de carrière. Le montant des droits acquis par l'ensemble des agents titulaire d'un CET, charges comprises, s'élève à la fin de l'exercice à 3 078 K€. Une part de cette somme est calculée selon la méthode actuarielle recommandée par le CNC et représente 481 K€.

Les principales hypothèses retenues pour ces estimations sont :

- âge de départ à 64 ans
- salaire national de base au 31-12-2025
- taux de charges moyen de l'exercice 61.77%
- un taux actuariel de 3.67 %

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Compte épargne jour retraite « CEJR »

Dans le cadre d'un accord de branche, le groupe a créé un CEJR pour les salariés. Le CEJR est un mécanisme permettent d'acquérir des jours en fonction de la pénibilité des emplois, ces jours devant être pris globalement avant le départ en retraite. Le montant des droits acquis par l'ensemble des agents titulaire d'un CEJR, charges comprises, s'élève à la fin de l'exercice s'élève à 1 068 K€. Une part de cette somme est calculée selon la méthode actuarielle recommandée par le CNC et représente 142 K€.

Les principales hypothèses retenues pour ces estimations sont :

- âge de départ à 64 ans
- salaire national de base au 31-12-2025
- taux de charges moyen de l'exercice 61.77
- un taux actuariel de 3.67 %

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires (note 12)

en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Electricité	363 769	422 305
Production électricité	6 732	6 066
Gaz	22 255	31 049
Eclairage public	3 279	2 544
Production de travaux	32 272	34 870
Prestations de services + produits annexes	473	459
TOTA L CHIFFRE D'AFFAIRES	**428 781**	**497 294**

Charges d'exploitation (note 13)

Charges d'exploitations en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Achats matières 1ères & autres appro.	23 454	17 476
Variation stocks matières 1ères & aut. appro.	- 6 327	- 1 093
Achats de sous-traitance	14 257	14 243
Achats non stockés, Matériel et Fournitures	2 454	2 240
Autres services extérieurs	21 278	12 460
Achats de marchandises	275 997	355 013
Variation stocks de marchandises	0	2
Autres charges externes	13 163	7 356
Impôts, taxes et versements assimilés	5 203	5 603
Rémunération du personnel	20 646	20 331
Charges sociales	10 509	11 866
Participation des salariés	631	787
Dotations amort. et prov. d'exploit.	40 402	38 023
Dotation provision pour risque et charge	3 938	3 523
Valeur comptable des éléments cédés	1 016	
Autres charges d'exploitation	7 985	6 588
TOTAL	**434 606**	**494 415**

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Redevance de concession

Les redevances de concession sont issues des contrats passés entre le SIEDS et les sociétés SEOLIS et GEREDIS.

Résultat financier (note 14)

Résultat financier en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Produits des placements	1 288	1 231
Produits de cessions des immobilisations financières		
Reprises de provisions immobilisations financières	100	-
Autres produits financiers	1 702	330
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**3 089**	**1 561**
Intérêts d'emprunts	2 132	2 983
Valeur comptables des immobilisations financières	100	-
Dotations amort. et prov. Financiers	1	-
Autres charges financières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	**2 233**	**2 983**
RESULTAT FINANCIER	**857**	**- 1 422**

Résultat exceptionnel (note 15)

Résultat exceptionnel en k€	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Produits exceptionnels sur op. de gestion	2 122	668
Produits de cession d'éléments d'actifs	-	259
Subventions virées au résultat	-	1 041
Reprises de provisions exceptionnelles	0	0
Autres produits exceptionnels	-	-
Transfert de charges	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	**2 122**	**1 968**
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	330	309
VNC des éléments d'actifs cédés	-	1 186
Dotations de provisions exceptionnelles	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONELLES	**330**	**1 496**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**1 792**	**472**

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

L'impôt société consolidé (note 16)

Les impôts sociaux de chaque société sont calculés au taux légal applicable à chacune d'elles. Pour les impôts différés en consolidation, un seul taux d'impôt est utilisé à 25% identique à la clôture 2024. Il n'y a ni de taux réduit, ni de taux étranger.
Les impôts différés sont liés à des différences temporaires d'imposition, aux retraitements de méthodes entre comptes sociaux et consolidés.
Sur les filiales déficitaires non membres du groupe fiscal de la société mère, les impôts différés actifs sont constatés si des perspectives bénéficiaires sont prévues à court terme. A ce titre, ils ont été activés sur les filiales de production en démarrage. A l'inverse les déficits des sociétés, TIPER Méthanisation et Tiper solaire 3 n'ont pas été activés.

Au regard des perspectives d'avenir, les déficits n'ont pas été activés ou que partiellement pour les sociétés I-ENR, ENR 2, VMH 1, VMH 11, STATION BIOGNV BRESSANDIERE, STATION BIOGNV THOUARSAIS, STATION BIOGNV PIERRAILLEUSES (base de 4 976 K€ d'impôt soit 1 244 K€ d'économies d'impôt)

Preuve d'impôt

	31/12/2025		
	Base	Impôt	Taux
Résultat net des entreprises intégrées	**17 775**		
Charge d'IS social	8 636		
Charge d'Impôt Différé	-2 114		
Total impôt sur les bénéfices	**6 522**		
Résultat avant impôt	**24 297**		
Impôt théorique calculé		**6 074**	**25,00%**
+ Charges non déductibles (hors IS et IFA)	191	48	25,00%
+ Base IS taxée au taux réduit (15%)			
+ PVLT taxées au taux réduit (19%)			
+ Résultat des stés transparentes			
- Produits non imposables	-100	-25	25,00%
+ Q.P de frais et ch réintégrée	76	19	25,00%
Transfert base ID / marge sur stock			
Retraitements de conso sans ID			
Bases non activées N-1 utilisées en N			
Sur amortissement	27	7	25,00%
- Q.P résultat SCI fiscalisée chez les Minoritaires			
+Var bases non activées	964	241	25,00%
Base soumise à l'impôt en consolidation	**25 454**	**6 364**	**25,00%**
Transfert IS intégration fiscale			
+ IS Tx réduit (15%+contrib)			
+ IS Tx réduit (19%+ contrib) +VLT			
- Crédits d'impôt et dégrèvements		-85	-0,35%
- Exo contrib 3.3% conservée par la mère			
+/- Ecart / arrondi Taux IS			
Deficit non utilisé			
Ecart / variation Taux ID n // n-1			
Transfert base integration fiscale			
Divers		0	0,00%
Ecart / Taux d'IS retenu // consolidante		243	1,00%
Charge d'impôt effective		**6 522**	**26,84%**

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Crédit impôt mécénat

Le groupe bénéficie sur 2025 d'un crédit impôt mécénat de 93 K€.

AUTRES INFORMATIONS

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur entre les sociétés SEOLIS, GEREDIS, SELIA et SEOLIS PROD.
Les filiales IEL Exploitation 81 et I-ENR ont rejoint le groupe intégré à compter du 1er janvier 2020, suite à la signature d'un avenant à la convention d'intégration fiscale en octobre 2019.
Les filiales SEOLIS MOBILITE et P24 LA CONTIE ont rejoint le groupe intégré à compter du 1er janvier 2022, suite à la signature d'un avenant à la convention d'intégration fiscale en mars 2022.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires constaté en charge s'élève à :

- Au titre de l'audit légal : 121 897 € pour Groupe Y Audit et 18 000 € pour Solaes
- 1 920 € au titre des SACC

Garanties

- Nantissement de parts de sociétés commerciales par la société SEOLIS PROD auprès du Crédit Mutuel à hauteur de :
 - 2 211 K€ pour VMH 1,
 - 4 940 K€ pour VMH 11.

- Cautions de bonne fin conclue avec le Crédit Mutuel par SEOLIS PROD dans le cadre des nouveaux appels à projet :
 - 20 K€ en faveur du MINISTRE CHARGE DE L'ENERGIE pour le projet SOLEIS
 - 138 K€ en faveur de l'Etat pour le projet LIMALONGE

- Caution solidaire donnée à P79 sur l'emprunt ARKEA à hauteur de 1 528 K€

- Dans le cadre du mécanisme d'accès au marché de l'électricité, la société SEOLIS s'est portée garante des engagements de sa filiale SELIA dans le cadre des contrats d'achat avec ENERCOM (GAPD mère-fille). Cet engagement a une valeur de 25 M€ au 31/12/2025.

- SEOLIS s'est portée caution solidaire lors de la souscription d'un emprunt réalisé par SELIA auprès du Crédit Mutuel pour la totalité de l'emprunt. L'engagement total d'emprunt (capital + intérêt) s'élève à 481 K€ au 31/12/2025.

- SEOLIS a contractualisé au titre de 2025 des lignes de crédit pour une valeur globale de 110 M€ auprès de 6 banques. En fin d'exercice, ces lignes de crédit sont mobilisées à hauteur de 34.5 M€.

- SEOLIS a contractualisé des GAPD pour un montant de 25 M€ pour l'année 2025.

- Engagement pris par la société SELIA au titre des achats de gaz (hors contrat ENERCOM) : 4 063 K€ pour 2026 et 2 763 K€ pour 2027.

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

- Caution solidaire donné par la société SEOLIS à la société GEREDIS sur l'emprunt Linky contracté auprès du Crédit Agricole Charente Maritime pour un montant de 34 579 K€.

- Cautions de garantie contractées auprès du Crédit Mutuel par SELIA en faveur des différents GRD au titre des contrats d'acheminement pour une valeur de 2 672 K€ dont 2 360 K€ au bénéfice d'ENEDIS.

- Dans le groupe I-ENR

Les emprunts contractés pour le financement des installations sont assortis de différentes garanties selon les sociétés et les financements :

 - Nantissement des titres des sociétés CDDR 5, MECO 5, ILEO 7, MECOJIT 1, MECOJIT 2, MECOJIT 3.
 - Des cautions solidaires au CATP pour les emprunts des sociétés CDDR 3 et CDDR 4 à hauteur de 504 K€.
 - Pour l'emprunt souscrit auprès de la BPI pour la toiture du marché Bellevue à Parthenay
 - Engagement de non cession des actions de la société I-ENR
 - gage sans dépossession de biens meubles sur les panneaux photovoltaïques et les onduleurs.
 - Hypothèque en 1er rang sur les conventions de mise à disposition du domaine public à hauteur de 2 annuités de la dette soit 400 K€

 - Cession de créances non notifiée sur les contrats d'achats, de maintenance et délégation des indemnités d'assurance.

- La banque CCM s'est portée caution à hauteur de 115 K€ en faveur de l'organisme ORIAS dans le cadre des contrats Zen élec. Autres GAPD reçues, notamment en faveur de GRT GAZ (130 K€), RTE (250K €), TEREGA (100K€).

- La banque CCM s'est portée caution de SELIA à hauteur de 115 K€ en faveur de l'organisme ORIAS dans le cadre des contrats Zen élec

- A compter de l'exercice 2023, GEREDIS a pris en charge la gestion de ses pertes réseaux pour les années 2026 à 2028. A ce titre elle a contractualisé des engagements d'achats d'énergie au 31/12/2025 pour les valeurs suivantes :

Engagement net au titre des achats des pertes énergie en réseaux				
	2026	2027	2028	**Total**
en €	10 143 604 €	6 351 861 €	3 606 774 €	**20 102 239 €**
en KWH	135 428	99 184	55 632	**290 244**

Docusign Envelope ID: 4E3BA648-F6B1-810C-83F2-D2D3965BD43E

Parties liées

Les parties liées au sens du règlement N° 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés sont les sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation et le SIEDS.

Pour le SIEDS, toutes les opérations conclues sont en lien avec le contrat de concession et sont donc considérées comme conclues dans des conditions normales de marché.

Effectif

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Cadres	81	71
Employés, techniciens, agents de maitrise	302	278
Agents non statutaires	18	43
Total effectif	**401**	**392**